N° 148. = Samedi 14 Mai 1870 — Le Numéro : PARIS, 15 centimes; DÉPARTEMENTS et GARES, 20 centimes — Samedi 14 Mai 1870 = N° 148

Rédacteur en chef
HENRI ROCHEFORT
BUREAUX
9, Rue d'Aboukir, 9

LA MARSEILLAISE

Directeur
J. MILLIÈRE
ANNONCES
Lagrange, Cerf et Cie,
6, PLACE DE LA BOURSE, 6

PARIS : Un mois, 5 francs. — Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 27 francs. — Un an, 54 francs.
DÉPARTEMENTS : Un mois, 6 francs. — Trois mois, 16 francs. — Six mois, 32 francs. — Un an, 64 francs.

Les citoyens dont l'abonnement expire le 15 courant, sont instamment priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver de retard dans la réception du journal.

Prière de joindre aux réclamations ou aux demandes de renouvellement la dernière bande imprimée.

Toute demande d'abonnement qui ne sera pas accompagnée de son montant, soit en mandat sur la poste, soit en valeur sur Paris, sera considérée comme non avenue.

LETTRES DE LA BASTILLE

Et le complot?

Avez-vous remarqué ceci? Depuis cinq jours les feuilles de police ne nous parlent plus du complot.

C'est sans doute pour en avoir trop parlé jusqu'à dimanche. Maintenant que les bombes Roussel ont rendu tous les [illegible] qu'elles portaient dans leurs flancs, on les abandonne volontiers dans un coin du Palais-de-Justice. Ces pauvres bombes ont été à la bataille : il ne serait que juste de leur donner une place au feu d'artifice. Mais non : on les dédaigne, on affecte de les délaisser, on leur conteste tout leur mérite; demain elles seront couvertes des moisissures de l'oubli. O ingratitude des rois!

Réparons une si grande injustice; parlons un peu du complot maintenant, puisqu'on nous a empêché d'en parler avant le plébiscite.

⁂

A la vérité, nous manquons de documents sur ce complot étrange et louche; nous n'avons guère que le rapport flatueux de M. Grandperret, béant comme une nasse obscure dans laquelle le parquet peut à son gré faire entrer tous les amis du peuple.

Mais un fait s'impose, en dépit de tout, à l'attention : c'est la situation inouie qu'on veut faire aux inculpés de février, à ces soixante-dix ou soixante-quinze hommes de cœur qu'une lettre de cachet a jetés à Mazas, à l'occasion de l'arrestation de Rochefort.

Avec quatre cents autres, ils furent arrêtés sous l'inculpation d'attentat contre la sûreté de l'Etat. Un à un, l'instruction a relâché leurs prétendus complices. Eux, on les maintenait au régime cellulaire : mais pas un fait positif, pas une charge avouable, n'avaient pu, après TROIS MOIS d'investigations ardentes, être allégués contre eux.

Leur mise en liberté paraissait chaque jour plus nécessaire, plus certaine, plus inévitable : pour l'un d'eux, au moins, pour notre cher ami Millière, nous pouvons affirmer qu'elle était annoncée par le juge d'instruction. La fausse honte qu'on éprouve toujours à reconnaître une méprise semblait seule ajourner les ordonnances de non-lieu.

⁂

Tout à coup, à la veille du plébiscite, on apprend qu'un individu plus que suspect, un soldat déserteur nommé Beaury, vient d'être arrêté, et qu'il avoue à la police un projet d'attentat contre la vie du chef de l'Etat; on apprend en même temps que des bombes explosives ont été saisies au domicile d'un certain Roussel, resté jusqu'à ce jour insaisissable : et le rapport du procureur général, publié à grand fracas, placardé sur les murs de toutes les communes de France, nous informe que les inculpés de février sont impliqués dans cette affaire.

Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi : Peut-on s'empêcher de penser que ce Beaury est venu là bien à propos pour pousser les populations vers l'urne plébiscitaire, et pour fournir au pouvoir la solution de l'instruction de février?

⁂

La première fonction de ce messie d'un nouveau genre est accomplie : elle a donné à l'empire sinon la qualité, du moins le nombre des votes.

Mais il reste à remplir la seconde : nous doutons qu'elle lui soit aussi facile. Autre chose est de chasser vers le scrutin les troupeaux affolés d'une population ignorante; autre chose, de triompher dans la discussion du prétoire, devant le tribunal impitoyable d'une opinion publique en éveil.

C'est où nous attendons le jeune Beaury, et avec lui Guérin, Lepet et Terrail.

Terrail surtout, qui se montrait, à Neuilly, le plus acharné des agitateurs; Terrail, qui brandissait un revolver sur le cercueil de Victor Noir; Terrail, qui s'accrochait aux vêtements de Rochefort, qui le pressait d'envoyer la foule à une mort certaine, en lui criant :

— Rochefort, songe à la postérité!... Ce sont des statues d'or qu'elle te réserve! (*sic*)

Et qui maintenant apparaît à tous les yeux ce qu'il était en réalité, le plus misérable des agents provocateurs.

⁂

Tout cela viendra au grand jour de l'audience; tout cela sera élucidé; on passera au crible le passé et la moralité de ces êtres équivoques; on rappellera leurs discours; on pèsera leurs témoignages.

Et nous verrons alors qui restera éclaboussé de toute cette fange, de ceux qui ont su résister à d'immondes provocations, ou de ceux que ces provocations devaient servir.

⁂

Peu nous importe, d'ailleurs, que la haute-cour, à laquelle ces affaires vont être commises, soit une juridiction d'exception, un de ces tribunaux qu'un président de haute-cour, M. Bérenger, a défini ainsi qu'il suit :

« Sous quelque couleur qu'on les représente, quelque nom qu'on leur donne, sous quelque prétexte qu'on les institue, on doit les regarder comme des *tribunaux de sang*..... La seule doctrine d'un tribunal d'exception est d'accomplir l'objet pour lequel il a été institué. N'attendez de lui ni pitié, ni humanité, ni sentiment de justice... Tout homme assez lâche pour accepter une mission qui le met dans le cas de punir des actions qui ne sont réputées crimes que parce qu'elles déplaisent à un despote ou à une faction, fait le sacrifice de son honneur, et dès lors il est acquis à l'injustice. »

⁂

Ce n'est pas le verdict de ce tribunal qui nous préoccupe, c'est celui de la France.

Ce qu'il nous faut, pour éclairer le pays sur les événements de ces trois derniers mois, ce n'est pas un jury plus ou moins sévère, plus ou moins favorable aux accusés, c'est un jury quelconque; c'est surtout le grand jury de l'opinion, et la lumière des débats publics.

Qu'on ose nous la donner! ou qu'on ose maintenant nous la refuser!

LE NUMÉRO 444.

Pour copie conforme :
BARBERET.

NOUVELLES POURSUITES

Hier, vers les cinq heures du soir, nous avons reçu la visite d'un commissaire de police que nous ne connaissions pas encore et qui venait saisir le dernier numéro de la *Marseillaise*.

Autant que nous pouvons nous rappeler les termes du mandat, le crime que l'on nous reproche est celui d'avoir voulu changer l'ordre de successibilité au trône de France, ou quelque chose d'approchant.

Nous ne pensons pas qu'on puisse, dans la collection entière de la *Marseillaise*, relever la preuve d'un semblable délit si contraire à tous nos sentiments.

Le commissaire de police, fort galant homme du reste, était très embarrassé pour accomplir sa mission, car pas un seul numéro du journal incriminé ne pouvait plus se trouver dans les bureaux, à pareille heure.

Afin que cet honorable fonctionnaire ne partît pas bredouille, les rédacteurs de la *Marseillaise* furent obligés de se cotiser pour faire acheter le numéro coupable, qui aurait manqué à la collection de messieurs les juges d'instruction.

C'est 15 centimes à ajouter à tant de billets de mille, que le libéralisme de M. Emile Ollivier et de ses agents nous a extorqués.

P. S. — Un quart d'heure après, entrée d'un huissier avec beaucoup de papiers timbrés :

1° Un mandat de comparution pour notre gérant Barberet.

2. Une assignation à l'adresse du n° 144;

3. Ordre à Barberet de se constituer prisonnier;

4....

(*La suite au prochain numéro.*)

E. MOROT.

NOUVELLES POLITIQUES

INTÉRIEUR

Les Parisiens, dont les votes négatifs ou les abstentions ont si intelligemment répudié l'empire, vont être forcés d'avaler les fêtes que l'on veut offrir dans la capitale, aux paysans qui ont apporté leurs inconscientes adhésions, aux institutions de Décembre 1851.

En effet, il est question de réjouissances mirifiques, de festoyements flamboyants, de réceptions orientalement fastueuses, diurnes et nocturnes, de concerts, de bals monstres; de distributions copieuses de rubans, croix, crachats, médailles; de joutes, jeux, sur l'eau, sur terre, dans l'air; de feux d'artifice, illuminations, etc., enfin, de tout ce qui peut flatter les appétits matériels de la masse.

Puis, au milieu du fracas des salves d'artillerie, des pétarades des pièces d'artifice, et des acclamations des badauds enthousiastes, apparaîtra, dit on, la fameuse proclamation impériale destinée à remercier le peuple français, d'avoir bien voulu entendre si patiemment, la farce à grand orchestre que l'on est en train de jouer devant lui.

Et les gobe-mouches ne manqueront certes point, pour se tordre de plaisir et se pâmer d'aise, devant toutes ces joyeusetés que la main de César, va laisser tomber avec une impériale prodigalité.

Impériale prodigalité d'autant plus grande, qu'elle ne coûtera absolument qu'à nous autres misérables contribuables, qui allons voir de nouveau nos meilleurs écus s'envoler en fumée, en flonflons et en décorations de carton.

Panem et circenses tant que vous voudrez, messieurs les bonapartistes, puisque telle est la base de votre doctrine gouvernementale, mais de grâce, avec votre argent et non avec le nôtre!

Nous avons tort de nous plaindre, nous écrivains de la *Marseillaise*, car la fête a déjà commencé pour nous, depuis longtemps et continue sans trêve ni merci.

Avant-hier, un procès intenté à Enne.

Hier, une première saisie suivie d'une seconde, et un mandat de comparution devant le juge d'instruction pour notre gérant.

Dans les bureaux de la *Marseillaise*, les commissaires de police se suivent et se ressemblent.

Saisies, procès, poursuites, juges d'instruction, amendes, prisons, etc., etc., il y en a pour tous les goûts et en abondance.

Et ils ne font que commencer, paraît il.

Allons, cela promet! messieurs du gouvernement, vos petites fêtes son charmantes, mais bien coûteuses; car comme pour les régalades plébiscitaires, c'est toujours nous qui payons, non-seulement de notre bourse, mais encore de notre liberté! en attendant que nous payions de notre sang!

Les intrigues ministérielles vont en ce moment un train d'enfer, mais, selon toute probabilité, le complément du ministère ne sera définitivement arrêté que mardi ou mercredi prochain.

La nomination de M. de Grammont au ministère des affaires étrangères est décidée. On assure que c'est le catholicisme fervent de ce personnage qui a fait pencher la balance de son côté.

On serait revenu au projet de fusion des ministères de l'instruction publique et des beaux-arts, et cette fusion s'opérerait au profit de M. Maurice Richard.

La division des ministères de l'agriculture, du commerce et des travaux publics serait maintenue, et M. Jules Brame, député du Nord, serait appelé à recueillir la succession de M. le marquis de Talhouët, dont la démission est acceptée.

M. Chevandier de Valdrôme conserverait le portefeuille de l'intérieur.

Quant à Emile Ollivier il resterait au ministère de la justice.

On parle de la nomination au Sénat de M. Pouyer-Quertier.

Samedi aura lieu la présentation du plébiscite à l'empereur par le Corps législatif.

On fait de grands préparatifs aux Tuileries pour cette cérémonie.

Le préfet de police a été appelé aux Tuileries, où il a reçu les félicitations de l'empereur au sujet des derniers troubles.

La commission pour la liberté d'enseignement supérieur a voté avant-hier la création d'un jury spécial, siégeant à Paris, nommé par l'Etat, par le ministre de l'instruction publique, composé en dehors des Facultés de l'Etat, et pouvant donner concurremment avec elles, tous les grades dans les lettres, les sciences, le droit et la médecine. Ce jury a été adopté par 12 voix contre 11.

Un journal gouvernemental annonce que les Marseillais signent en ce moment une pétition adressée à MM. Gambetta et Esquiros demandant à ces députés leur démission immédiate.

Tous les officiers de la garde mobile ont été convoqués avant-hier au ministère de la guerre.

La garde nationale est invitée à faire la haie entre le Corps législatif et les Tuileries le jour où sera officiellement porté à l'empereur le résultat du scrutin du 8 mai.

Les officiers de la garde nationale *recevront leurs instructions* de la bouche même de leur général commandant en chef.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la suppression du timbre des journaux, doit se réunir aujourd'hui pour entendre le rapport de M. de Tillancourt. Il est probable que ce rapport sera déposé samedi.

Notre ami Albert Baume, rédacteur en chef du *Rappel de la Provence*, a été arrêté samedi à la gare de Cannes et dirigé immédiatement sur Aix, pour y subir la peine à laquelle il a été condamné par le tribunal de Grasse.

EXTÉRIEUR

On télégraphie de Madrid, que, dans la séance des Cortès d'avant-hier, M. Emilio Castelar a prononcé un éloquent discours sur les lois relatives aux municipalités.

Le directoire fédéral républicain désavoue le manifeste auquel avaient adhéré un certain nombre de journaux républicains de Madrid et de province. Ce manifeste avait pour but d'amener les fédéralistes à accepter la république unitaire avec des institutions donnant en partie satisfaction aux doctrines fédéralistes.

On dément que la majorité de la Tertullia progressiste (cercle d'environ 700 membres, dont le maréchal Prim est président) se soit prononcée en faveur de la candidature du maréchal Espartero au trône d'Espagne. Une cinquantaine de membres seulement seraient dans ces idées, et les amis d'Espartero eux-mêmes déclarent que le maréchal n'est nullement disposé à abandonner la vie privée.

Un meeting en plein vent aura lieu dans Hyde-Park, dimanche prochain, à deux heures et demie « pour protester contre la demande d'extradition de Flourens, faite par l'ambassadeur français. »

On se réunira autour de « l'arbre des réformateurs, » ainsi nommé parce qu'il était le rendez-vous des manifestations réformistes en 1866 et 1867.

Flourens y prendra la parole, ainsi que Charles Bradlaugh.

Une réunion préparatoire est convoquée pour vendredi soir à la salle de City-road. Flourens doit y parler sur le vote du plébiscite.

A Berlin, on annonce le [illegible] Bismark. Le même jour doit arriver dans cette ville l'empereur de Russie.

Le Reichstag, aussitôt que M. de Bismark pourra assister à ses séances, discutera la question du maintien ou de l'abolition de la peine de mort.

La *Correspondance du Nord-Est* dit que le projet de l'ouverture d'une exposition universelle à Vienne, en 1872, a beaucoup de chances de se réaliser, car, d'après des renseignements puisés à bonne source, le ministère actuel y est très favorable.

On écrit de Florence que le ministre de la marine a donné l'ordre à quelques navires cuirassés, en station à Naples, de se tenir prêts à partir. On croit qu'ils ne tarderont pas à recevoir l'ordre de se rendre au Pirée.

Il paraît que le gouvernement italien seconderait l'initiative de l'Angleterre, en prenant part à une occupation temporaire de la Grèce.

ULRIC DE FONVIELLE.

COURRIER POLITIQUE

Les traînards de la démocratie

Le *Siècle*, qui n'est pas content du résultat du plébiscite, s'en prend à la *Marseillaise*, parle de notre « aveuglement, » et assure que notre « polémique violente n'a pas médiocrement contribué à l'échec de la démocratie. »

Voilà qui est parfait, et ce petit coup de pied du *Siècle* nous afflige plus pour lui que pour nous.

Cette manière de crier à la défaite,— et qui encouragera, sans doute, l'ennemi à nous traiter, non plus en adversaires, mais en vaincus, — n'a rien de bien digne en soi, et nous pensons que les journaux de la police ne manqueront pas, demain, de citer avec joie les lignes que l'on vient de lire.

Le *Siècle* a-t-il espéré, en nous dénonçant ainsi, adoucir les rancunes du pouvoir à son endroit?

Grand bien lui fasse, — mais il a tort d'avoir eu peur!

Son opposition est de celles qui ne déplaisent pas trop aux gouvernements fondés sur la force.

Cette opposition anodine sert de soupape au mécontentement public, ne menace point le pouvoir, et lui donne l'avantage d'avoir l'air de laisser une certaine liberté à la discussion.

Un gouvernement ne saurait vivre sans opposition.

FEUILLETON DE LA *MARSEILLAISE*
DU 14 MAI.

SALON DE 1870

— 2e article. —

Lundi, 9 mai.

Le salon n'ouvre qu'à midi. Pourquoi? Par ordre de l'autorité. Suffit : Attendons midi.

Tout autour du palais roule une odeur d'écurie. Des sonneries de trompettes éclatent à intervalles égaux. D[illegible] la cavalerie par ici? Dans quel but?

On craint que les gens de Belleville ne viennent découper les [illegible] table aux pour s'en faire des fonds de culotte et détailler les statues en médaillons. S'il en est ainsi le gouvernement dont personne n'oserait mettre en doute le sens artistique, a pris des précautions on ne peut plus légitimes.

A l'heure dite, le public est accepté.

Hors l'entrée par la façade, toutes les issues sont barrées. Dans les salles, un, deux, trois, cinq, vingt officiers de chasseurs à cheval, gris de poussière, éreintés. Les uns se jettent sur les divans et sommeillent, les autres flânent avec ennui dans les galeries. Le salon carré donne assez complète l'idée d'un bivouac.

Le public, effarouché, se rabat silencieusement dans le jardin. Pas de chance!

Ici une poudre fine et continue qui sale la gorge et brouille la vue, [illegible] en plus de violentes émanations de crottin, [illegible] salubres, c'est possible, mais suffoquantes à la longue. Puis, derrière les rideaux chocolat voilant les annexes, un fourmillement qui inquiète : des pas d'hommes bottés, des piétinements et des hennissements de chevaux; des litières humides qui dépassent; des soldats en tenue d'écurie se glissant sous la tenture, portant des éponges fumantes; des appels de commandement; une clameur de clairon chantant la *botte à coco*.

Il y a donc manœuvre de cavalerie? Tout s'explique alors. Cependant, pourquoi n'enlève-t-on pas les statues? elles gêneront la circulation. Ceux qui demandent pour quelle heure la revue, où si le gouvernement a l'intention très-louable du reste, de fumer le jardin afin d'y établir des couches à champignons, sont reçus, vous devinez comment.

Troublés, pas rassurés du tout, les visiteurs filent l'un après l'autre. A deux heures, l'exposition est vide.

Mercredi, 11 mai.

On charroie les fumiers et les pailles; on démonte les boxes. Nous entrons furtivement pour nous informer si le bourgeois peut se risquer. Pas tout à fait; alors, à demain.

Jeudi : entrée libre décidément.

Un beau livre à faire par M. Maurice Richard : SCULPTURE ET CROTTIN, avec ce sous-titre : *de l'application du fumier de cheval à l'engrais des beaux-arts.*

TOURNACHON, *les derniers moments de Saint-Just.*

Une antichambre ? quelque chose comme la salle des pas-perdus de la Convention éclairée d'une sorte de reflet de forge, une portière à demi-ouverte qui laisse entrevoir un coin de tribune et des silhouettes tourmentées. Coiffé d'un mouchoir rouge, ceinture pareille sur le ventre, un sectionnaire, l'estomac dépoitraillé, briquet au côté, un bras en écharpe, l'autre appuyé sur une pique, surveille des prisonniers.

Celui qui songe là-bas, la tempe fendue, assis sur un banc, au-dessous de la déclaration des droits de l'homme, c'est Couthon.

Et celui-ci, ce muscadin, ce ténor blond, poupin et niais, en habit bleu de ciel, gilet blanc défait et frippé, pantalon collant fleur de soufre, sur lequel bat une breloque rose, les mains liées derrière le dos, effaré, claquant des dents, croulant d'une chaise à la vue de la table de ses lois, celui-ci serait Saint Just?

Allons donc!

Ne touchez pas à ces noms, à ces hommes, à cette histoire. On ne parodie ni la liberté, ni la hache. Montrez, si vous le voulez, ceux de 93, horribles, sanglants, le doigt sur le bouton de la guillotine; soit! Le peuple sait pourquoi il furent inflexibles, et les a mis au-dessus d'une absolution. Mais ne ridiculisez jamais, n'insultez point ces cœurs de fer; dans ces blocs de granit, ne taillez pas vos mannequins, nous vous le défendons.

Quand on travestit cette époque, on fait forcément mauvaise besogne. Cette peinture est lâche, molle et baveuse; le parquet tombe en nappe d'eau sale au bord du cadre; et, pour accuser encore davantage son absence de tempérament et d'originalité, l'artiste a volé aux *condamnés* de Muller le plus mauvais détail de cette toile, le chapeau ridicule et *tire-l'œil* d'André Chénier.

ZAMACOÏS.— *L'éducation d'un prince.*

Dans un grand salon panneauté de glaces, d'ancêtres à cheval, de trophées et de cuirs gaufrés, un conciliabule de brèche-dents poudrés, — cardinaux traînant des queues de pourpre, ministres, prélats, courtisans, brochés de satin cerise, fleur de pêcher, noisette, bardés de cordons, lardés de croix, grimaçant, tordant leur sourire, — branle les genoux d'extase.

Sur un tapis à fond blanc chargé de soldats de bois, rampe son altesse royale ou impériale, un bambin enfoui dans un chou de dentelles et de moire bleue, accroupi sur les coudes et les genoux, le derrière en l'air. Il canonne, à coups d'orange, les jouets que remet sur pied, après chaque boulet, un vieux maréchal catarrheux et dévissé par la sciatique.

A côté de son *fieu*, se tient en contemplation la nourrice, une espagnole taillée en cuirassier, rose au chignon, les poings sur les hanches, enjuponnée de vert. Au fond, des hallebardiers ficelés en garde-françaises, cambrés, tendant l'abdomen, et des valets en livrée argentée, importants, gras, les mains campées derrière le dos.

D'un bout à l'autre, la bêtise à plat du fétichisme monarchique.

C'est sobre, fin, délicat, gai à l'œil, pas trop léché ni plus joli que de raison : un vrai succès.

N° 180 : Couché sur un matelas étique, un voyou de 15 ans, mal peigné, nu, poussif, fait, de terreur, sauter en l'air, au milieu d'un rêve, les couvertures de son lit. Devant lui, posent quatre femmes : l'une affamée et triste, — son épouse sans doute — qui semble lui reprocher la dernière raclée qu'elle a reçue. Trois vieilles, hâves et vertes de colère, le front serré par une bandelette bleue, enveloppées toutes trois dans un cornet de papier à papillottes, exécutent avec leurs doigts décharnés des passes sinistres.

Pauvre diable! sa propriétaire, la boulangère, la marchande de vins viennent, jusque dans ses nuits, le menacer de l'huissier!

Le titre du tableau? attendez : *Oreste tourmenté par les furies*, signé Becker, si je ne me trompe.

Je ne plaisante pas. Il existe encore aujourd'hui des gens qui se fient à « Oreste », et aux « Furies »! On peut considérer M. Becker comme absolument perdu.

BEYLE. — *Le tour de ville.*

La neige commence à fondre dans les rues boueuses. Une troupe de saltimbanques fait sa tournée d'annonce. Le maître du cirque monte une [illegible]

Il a besoin qu'on le discute : — cela le fait durer, en constatant son existence, et certaine façon de le combattre est parfois la meilleure et la plus agréable des manières de le reconnaître.

C'est ce besoin d'une opposition commode qui a poussé l'empereur à rendre quelque publicité aux débats du Corps législatif, à aggrandir dans la mesure convenable... à l'empire, les prérogatives des députés.

Un obstacle est aussi un point d'appui : — l'empire, ne trouvant rien devant lui, se serait affondré sous son propre poids, sans les réformes du 24 novembre, et celles qui ont suivi.

Ce service, le *Siècle* l'a rendu, pendant dix-huit années, au pouvoir issu de Décembre.

Il lui a donné la réplique et le point d'appui nécessaire.

Par sa petite guerre à armes courtoises, — il a rompu la monotonie du monologue, et fait croire au public naïf qu'il y avait, en France, un gouvernement normal, vivant comme tous les gouvernements, sous la surveillance de l'opinion publique, la subissant, composant avec elle.

Qui donc aurait acclamé fructueusement les lauriers de Sébastopol et de Solférino, sans le *Siècle* et quelques autres journaux de même farine?

Croit-on que l'empire eût pu faire illusion avec ses *Patrie* et ses *Constitutionnel*, et que *Patrie* et *Constitutionnel* auraient suffi à enthousiasmer la nation pour des entreprises coûteuses, sanglantes et ratées?

Le *Siècle* assure que nous avons nui au triomphe de la démocratie, par la violence de nos polémiques.

En tout cas, nous ne lui aurions nui que depuis quatre mois, tandis que le *Siècle* lui a nui, et cruellement, pendant dix-huit années, en détournant, en endiguant, en trompant l'opinion publique, qui restait sur place, les yeux fixés sur ce phare pour rire.

Vraiment, notre violence a contribué au prétendu échec de la démocratie!

Le *Siècle* voudrait-il nous dire, pour combien il compte dans ce réveil de l'opinion publique qui, de son premier bond, a ébranlé l'édifice entier de 1852?

Y est-il pour quelque chose, et, pense-t-il que, sans les violences qu'il accuse aujourd'hui, la France serait sortie de la torpeur où il l'entretenait par ses susurrements anodins?

Compte-t-il nier que ce réveil a commencé le jour où, pour la première fois, Rochefort a osé, dans la *Lanterne*, prendre corps à corps le colosse impérial?

Ne se rappelle-t-il plus quel sentiment de surprise et de joie souleva cette attaque audacieuse?

C'était, au milieu du silence universel, la fière voix d'un citoyen libre, qui éclatait stridente, et allait réveiller, d'un bout à l'autre de la France, l'écho de l'indignation publique.

Le *Siècle* niera-t-il que, de ce jour, date l'aurore du mouvement auquel nous venons d'assister depuis deux ans, et qui s'est si formidablement accentué cette année?

Ce mouvement, qui l'a entretenu, si ce n'est le *Réveil*, le *Rappel*, ces journaux qu'on accusait alors de violence, comme on en accuse aujourd'hui la *Marseillaise*?

Et depuis que la *Marseillaise*, plantant plus avant encore le drapeau de la démocratie radicale, sur les bastions ennemis, s'est élancée en avant vers l'avenir, sans compter les dangers, ni s'arrêter, même pour panser ses blessures, — est-ce que la France a reculé, est-ce que la situation ne s'est pas dessinée chaque jour plus nette, plus urgente?

Nous avons donné un organe aux revendications sociales, — voilà ce que ne nous pardonnent pas certains hommes d'un piètre républicanisme formaliste et suranné.

Nous n'avons pas seulement convié le peuple à la lutte ; — nous l'avons aussi convié à la victoire.

Nous avons commis encore le crime impardonnable de déchirer les voiles complaisants, de poser franchement les questions, d'aborder résolument les problèmes, de porter la lumière dans tous les arcanes obscurs où s'était réfugiée une opposition de carton, dont les apôtres serraient la main aux ministres qu'ils étaient censés combattre, et servaient de paravent entre le pouvoir et la nation.

Vous-mêmes qui nous accusez, nous vous avons forcés à sortir d'une position si commode, à accentuer un peu vos protestations, à marquer davantage vos revendications, à presser le pas.

Vous n'en êtes pas moins restés à l'arrière-garde, prêts à crier victoire, si nous avions atteint le but du premier coup, — prêts à nous lâcher tout sanglants des blessures faites par un ennemi qui vous a dû ses plus beaux jours!

Ah! nous avons contribué à l'échec de la démocratie!

Ce que vous voulez dire, c'est que nous avons peut-être éloigné quelques timorés, quelques faux démocrates qui encombraient les rangs à votre suite, et ralentissaient notre marche vers l'avenir.

Si vous dites vrai, cela, cela seul, serait encore une victoire à nos yeux, et par là nous n'aurions pas rendu un médiocre service à l'opinion démocratique.

Il est bon que le peuple sache au juste quels sont ceux qui marche avec lui, et quels sont ceux qui veulent se servir de lui.

Nous sommes dans la bataille : — nous n'admettons, avec nous, ni trainards, ni peureux, ni infirmiers, ni ambitieux.

Ceux qui ont voté ou qui se sont abstenus, au 8 mai, — grâce à nous, on peut les revendiquer fièrement.

Ils ont su ce qu'ils faisaient ; — ils ont compris la portée de leur action.

Le bataillon sacré de la démocratie sociale se compose aujourd'hui, au bas mot, de DEUX MILLIONS de citoyens français.

Vous auriez mieux aimé *trois millions* d'électeurs de M. Picard : — Eh! bien, nous, nous n'en voulions pas!

ARTHUR ARNOULD.

LA CHAMBRE

Le citoyen Henri Rochefort n'assiste pas à la séance — La première circonscription, qui n'est pas représentée au Corps législatif, n'en subira pas moins la conscription, n'en paiera pas moins l'impôt.

Le Corps législatif s'est réuni, aujourd'hui jeudi, 12 mai 1870, à seule fin de se *proroger*..... jusqu'à nouvel ordre.

Au début de la séance, le grand cordon de M. Schneider se montre seul au fauteuil de la présidence.

Un petit nombre de députés arrivent par groupes, causant, gesticulant. On se félicite mutuellement du résultat plébiscitaire. Les mains se serrent avec effusion. Une remarque : les députés ont une manière particulièrement solennelle de se serrer la main. Le bras se lève avec majesté ; la paume de la droite s'abaisse avec un calme victorieux dans la paume du *partner*, et l'étreinte se fait avec un sérieux comique et plein de componction ; — le tout accompagné d'un sourire de reconnaissance et d'amour.

M. d'Andelarre cause avec son ancien chef de file, Ollivier ; il semble lui demander une addition au plébiscite, oubliant que l'ordre du jour est voté.

« Silence, messieurs », coups de sonnette. Les places sont vides ; les conversations particulières continuent sans encombre, tandis qu'une voix nasillarde et vieillote accorde à l'unanimité cinquante congés au moins, et disente, au milieu de l'indifférence générale, une série de rapports déposés.

Attention, on commence : la gauche parlera-t-elle?

On écoute.

La gauche se tait, et c'est l'honorable député Josseau qui dépose une proposition pour régler le droit d'interpellation consacré par la Constitution actuelle, — *non encore promulguée*.

Tirage au sort du bureau ; une demi-heure ; le président Schneider demande au Corps législatif de s'ajourner jusqu'après le dépouillement général des votes.

Observation de M. Pelletan au sujet de *la loi sur la presse*, laissée déjà deux fois en suspens. — Non! non!

Décidément la Chambre s'ajourne, et reçoit même avec mauvaise grâce l'invitation de se rendre, chaque matin, dans les commissions : « *il n'y a rien à faire.* »

Sur une question posée par M. Lafond de Saint Mur au sujet des arènes de la rue Monge, M. Maurice Richard s'inspire du *sentiment de la Chambre* pour *ajourner* sa réponse.

Alors, profitant d'un arrangement qui se prépare entre M. Haentjens et M. Glais-Bizoin sur la question du timbre, autant que de l'arrivée de M. Thiers, le président s'empresse de lever la séance à trois heures et demie, aux applaudissements de la majorité.

Songez donc! il y a des courses au bois de Boulogne!

C'est égal, messieurs, ce n'était pas la peine de vous déranger, et vous auriez pu sans crainte rester, suivant l'expression de votre collègue Aylies, « à faire votre devoir » dans vos départements respectifs.

GEORGES CAVALIER.

LE VOTE DE L'ALGÉRIE

Comme nous nous y attendions, nos braves concitoyens civils de l'Algérie, ont manifesté hautement leur peu de sympathie pour les institutions impériales.

Voici les résultats du scrutin du 8 mai. Nos lecteurs jugeront, d'après ces chiffres, quelle confiance ont, dans ceux qui nous gouvernent, les Français qui vivent de l'autre côté de la Méditerranée.

« Province d'Alger, 5,823 *oui* ; 5,065 *non*.

« Province d'Oran, 3,008 *oui* ; 4,152 *non*.

« Province de Constantine, 1,960 *oui* ; 4,264 *non*.

« Territoire militaire 257 oui ; 74 non.

« Alger, 10 mai. »

Les votes civils des trois provinces algériennes et du territoire militaires forment donc un total de 11,048 *oui* et de 13,555 *non*.

Le vote dans l'armée a donné en Algérie, 6,829 *non*, qui, ajoutés aux votes négatifs militaires déjà connus, porte leur total à 45,993.

Le dépouillement du scrutin en Algérie est donc excellent sous tous les rapports, et il serait encore meilleur si tant de naïfs colons ne s'étaient point laissé séduire par les avances du gouvernement impérial.

En effet, que de fois n'a-t-on pas répété que l'administration militaire qui désole notre colonie, allait disparaître définitivement, pour céder la place à une administration civile. On a parlé de la suppression des bureaux arabes, on a fait entrevoir la représentation au Corps législatif des trois provinces par des députés. Il a été question aussi de conseils généraux et de conseils municipaux élus par le suffrage universel, etc., etc. Beaucoup se sont laissé prendre à ces gluaux et, par conséquent, ont donné leur *oui* sans trop rechigner.

Mais, quelles déceptions attendent ces crédules!

Ils ne tarderont pas à s'apercevoir, que ces promesses impériales, comme toujours, seront emportées par le souffle d'une politique personnelle, capricieuse, au jour le jour, sans raison et sans but avouable, et que par conséquent, bien fol est qui s'y fie!

ULRIC DE FONVIELLE.

Association internationale des Travailleurs

(CONSEIL GÉNÉRAL)

Considérant,

Que des adresses, des résolutions et des manifestes émanant d'une *Société française, à Londres*, s'intitulant « La Branche fédérale de l'Association des Travailleurs » ont été publiés dans des journaux du continent, comme émanant de l'Association Internationale des Travailleurs ;

Que l'Association internationale des travailleurs subit en ce moment de grandes persécutions de la part du gouvernement autrichien et du gouvernement français qui saisissent les moindres prétextes pour justifier ces persécutions ;

Que dans de pareilles circonstances, le Conseil général encourrait une grande responsabilité en permettant à aucune société n'appartenant pas à l'Internationale d'agir en son nom et de s'en servir.

Le Conseil général déclare donc que ladite branche française fédérale de Londres a depuis deux ans cessé de faire partie de l'Association Internationale des Travailleurs, et n'a aucune communication, soit avec le Conseil général à Londres, soit avec aucune branche de cette association sur le continent.

Au nom et par ordre du Conseil,
Eugène Dupont,
Secrétaire correspondant pour la France.
Londres, le 10 mai 1870.

INFORMATIONS

Notre collaborateur et ami Arthur de Fonvielle vient de se constituer à Pélagie, pour y subir la peine de quatre mois de prison à laquelle il a été condamné par les juges de l'empire. — Cela fait dix rédacteurs de la *Marseillaise* sous les verroux, en attendant mieux!...

Calme parfait à Belleville.

Hier, à trois heures et demie, l'empereur s'est promené en voiture découverte jusqu'à la caserne du Château-d'Eau ; on sait que l'apparition du souverain annonce ordinairement la fin des émeutes.

En conséquence, les émeutiers de ces jours derniers se sont portés au devant de sa voiture et l'ont énergiquement acclamé.

La voiture impériale était suivie de M. Galand, chef de la police particulière du chef de l'Etat.

La préfecture avait fait de grands préparatifs dans la prévision de cette promenade ; à midi, on voyait rôder le long des Tuileries et sur la place du Carrousel, des individus mal mis et à figure suspecte qui dévisageaient tous les passants. Deux de ces messieurs m'ont même fait l'honneur de me filer pendant quelques minutes, depuis le quai jusqu'à la sortie du Carrousel, sur la rue de Rivoli.

Voici le total général des votes pour le département de la Seine, proclamé ce matin à l'Hôtel-de-Ville par la commission de recensement présidée par M. Dumas :

Inscrits	416,215
Votants	332,643
OUI	138,406
NON	184,345
Annulés	9,592

De ces chiffres, il semble résulter qu'il n'y a eu que 63,872 abstentions.

Il est bon cependant de faire remarquer que la commission de recensement a *oublié d'indiquer le chiffre des électeurs de la province* qui ont voté à Paris, en vertu de certificats délivrés par les maires des communes où ils sont inscrits.

C'est une manœuvre d'une loyauté douteuse. Dans plusieurs sections, le nombre des électeurs de province s'est élevé à trois cents, et comme il y a dans le département de la Seine au moins trois cents sections électorales, nous ne nous tromperons certainement pas de beaucoup en évaluant à trente ou quarante mille le nombre des votants de cette catégorie, ce qui, sans parler des 9,592 bulletins annulés, élèverait le chiffre des abstentions à près de CENT VINGT MILLE.

L'ordre général suivant a été adressé à l'armée de Paris :

ORDRE GÉNÉRAL

Le maréchal de France, commandant le 1er corps d'armée et la 1re division militaire, s'empresse de porter à la connaissance des officiers et des troupes la lettre que l'empereur vient de lui adresser :

« Mon cher maréchal,

« On a répandu sur le vote de l'armée de Paris des bruits si ridicules et si exagérés, que je suis bien aise de vous prier de dire aux généraux, officiers et soldats qui sont sous vos ordres, que ma confiance en eux n'a jamais été ébranlée.

« Je vous prie, en outre, de dire particulièrement au général Lebrun que je le félicite, ainsi que les troupes qu'il commande, de la fermeté et du sang froid qu'ils ont montrés ces jours derniers dans la répression des troubles qui affligent la capitale.

« Croyez, mon cher maréchal, à mon amitié.

« NAPOLÉON. »

Officiers et soldats,

Nous accueillerons avec un sentiment de profonde reconnaissance ce témoignage de la confiance et de la satisfaction de l'Empereur.

Au quartier général, à Paris, le 11 mai 1870.

Maréchal CANROBERT.

Quels peuvent être *ces bruits si ridicules et si exagérés* sur le vote de l'armée de Paris? Est-ce que par hasard les militaires de la caserne du Prince Eugène auraient voté *oui* à l'unanimité? En ce cas, tous les journaux vont être évidemment poursuivis pour fausses nouvelles?

Il faut avouer que l'empereur est un homme de bonne composition ; la moitié d'un régiment affirme sa foi à la République et sa confiance n'en est pas le moins du monde ébranlée. Que serait-ce donc si toute la caserne avait voté *non*?

Mercredi soir, grand dîner du comité plébiscitaire aux Tuileries. L'empereur et l'impératrice ont paru s'entretenir de préférence avec M. Emile de Girardin qui semble être en ce moment le lion de la cour. Il faut voir aussi comme les idées de M. de Girardin ont changé. Hier encore, il réclamait à grands cris l'impunité complète et absolue de la presse, et tout à l'heure, nous l'entendions dire : « Si j'étais ministre, la *Marseillaise* aurait bien vite disparu ; je la tuerais sous les amendes! »

Voilà l'homme!

Il paraît qu'après le vote de Paris, la consternation régnait aux Tuileries, au Palais-Royal et dans les ministères. M. Chevandier de Valdrôme se mourait de peur, dit on, et avait fait armer de revolvers les huissiers et les garçons de bureau du ministère de l'intérieur. L'impératrice n'est rentrée dans ses appartements, et la princesse Clotilde, au Palais-Royal qu'après quatre heures du matin.

Les dissidents du centre gauche annoncent qu'ils provoquent pour demain une réunion au Grand-Hôtel, à l'effet de nommer un président. Les hésitations et le vote de M. d'Andelarre ne semblent pas les satisfaire.

A la suite de la démission de MM. Buffet et Daru, une note parut dans le *Figaro* et le *Parlement*, attribuant la résolution des ministres démissionnaires, à des injonctions émanées de la famille d'Orléans.

Emus de cette imputation, les deux ministres adressèrent à ces journaux une lettre rectificative qui ne fut point acceptée.

Ce refus d'insertion d'une réponse va donner lieu à un procès dont est saisie la 1re Chambre du Tribunal.

A Toulouse, le 8e bataillon de chasseurs à pied, revenant de l'exercice, fut accueilli à son entrée sur le Pont-Neuf, par un groupe de jeunes gens qui l'acclamèrent par des applaudissements et par des cris de : Vive les chasseurs!

Le commandant du bataillon ordonna alors à ses soldats de leur courir sus et de les cerner. Plusieurs jeunes gens furent arrêtés au hasard et conduits au Capitole : les autres s'enfuirent au plus vite. Un officier a donné un soufflet à un étudiant en médecine.

L'*Indépendant de la Moselle* rapporte que M. le général commandant la division a réuni tous les chefs de corps de la garnison pour faire procéder à une enquête sur les votes négatifs des troupes.

Le conseil d'Etat s'est réuni aujourd'hui, à deux heures, en assemblée générale, sous la présidence du ministre M. de Parieu, pour discuter l'abrogation du décret de décembre 1851 sur la transportation des condamnés politiques.

M. Migneret, conseiller d'Etat, a fait le rapport qui conclut à la remise en vigueur de l'article 44 du Code pénal concernant la surveillance de la haute police.

Le plébiscite sera présenté lundi à l'empereur par le Corps législatif. On parle d'un dîner gala de cent cinquante couverts aux Tuileries pour le jour qui suivra la présentation, et d'un *Te Deum* dans toutes les églises de France pour le dimanche, 22 mai.

Nous espérons bien qu'on se contentera de faire chanter le *Te Deum* dans les campagnes et qu'on n'aura pas l'audace de provoquer les villes par des manifestations si insolentes.

Le *Siècle* a enfin retrouvé la proclamation soi-disant apocryphe de Louis-Napoléon Bonaparte, aujourd'hui empereur des Français ; cette proclation a été imprimée en 1848 chez Chaix, rue Bergère, et distribuée par les soins du comité bonapartiste, plus connu sous le nom de comité Piat. Elle est cataloguée parmi les documents historiques à la bibliothèque de la rue Richelieu.

Elle a été reproduite, à diverses époques, par plus de cent journaux, et cette publication n'a jamais été considérée comme un fait délictueux ni par le parquet, ni par l'entourage du chef de l'Etat.

Il faut arriver à la veille du plébiscite pour que cette reproduction donne lieu à des saisies et à des poursuites judiciaires? Il est vrai que les numéros saisis étaient exclusivement consacrés à la propagande antiplébiscitaire.

On nous affirme que la lettre suivante vient d'être adressée à l'illustre Lepet, l'innocent fabricateur des bombes Roussel :

« Monsieur,

« Vous livrez, paraît-il, des bombes à ceux qui vous commandent des moyeux de vélocipèdes ; comme j'ai besoin de moyeux, j'ose espérer que vous voudrez bien m'envoyer quatre cents bombes.

« Agréez, etc. »

EUG. MOUROT.

BULLETIN DU MOUVEMENT SOCIAL

A la suite des perquisitions, saisies, arrestations dont le gouvernement impérial a cru devoir, à l'occasion du plébiscite, gratifier les associations ouvrières, un certain nombre de travailleurs sont venus nous demander notre avis sur la constitution légale des sociétés populaires de prévoyance, de solidarité, de résistance, de coopération et de secours mutuels.

Notre opinion sur ce sujet est connue depuis longtemps et n'a jamais varié.

Quand on a affaire à d'honnêtes gens, pas n'est besoin de formalités et de précautions infinies ; on formule loyalement les intentions et conditions ; on indique carrément le but à atteindre et les moyens d'y parvenir, et tout est dit. Mais quand on est en face de personnes de mauvaise foi ou de coquins, on ne peut jamais être trop prudent, trop prévoyant, trop scrupuleux.

Il n'est guère de genre d'association ouvrière qui ne puisse être constitué légalement, soit d'après le code civil, soit d'après le code commercial. Toute société qui n'est pas organisée, conformément à la loi, n'est qu'une société tolérée dont le gouvernement impérial peut ordonner à son gré la dissolution. Les sociétés légales au contraire, ne peuvent être frappées arbitrairement, mais chaque fois que les associés veulent se rassembler publiquement à plus de vingt, ils doivent avoir soin de se pourvoir d'une autorisation de l'autorité compétente.

Autant que possible, restons dans la légalité.

Institution d'un prix de 5,000 francs en faveur du meilleur travail traitant de la suppression des grèves.

On lit dans le journal la *Houille* :

« En présence des dommages incalculables causés aux travailleurs, producteurs et consommateurs par les grèves industrielles, arbitrairement transformées en instruments de désorganisation sociale, nous avons pensé qu'il convenait à un journal industriel qui a donné des gages de ses convictions démocratiques, de faire un appel énergique à tous les hommes de bonne foi, dans le but de conjurer le plus grand péril qu'ait peut-être couru la Société française.

« Ouvriers, patrons, économistes, entendons-nous pour opposer une digue infranchissable à ce débordement de niaiseries barbares, qui se produisent cyniquement sous le couvert de la démocratie, et que la démocratie répudie avec le plus amer dédain ; empêchons à tout prix ce monstrueux attentat contre la liberté ouvrière, et que l'on appelle *solidarité des grèves* ; à côté de la ligue de la paix, organisons la ligue du travail.

« Nos colonnes seront toujours ouvertes à toutes suggestions, de quelque part qu'elles viennent, tendant à soustraire l'ouvrier à la tyrannie des organisateurs du chômage, et, dans le but de stimuler le zèle de tous ceux dont les lumières et l'expérience peuvent concourir à résoudre ce redoutable problème, nous soumettons à nos lecteurs la proposition suivante :

« Un prix de cinq mille francs sera décerné en janvier 1871 à l'auteur du travail qui, sous le titre : *Suppression des grèves*, indiquera (en dehors de toute intervention de l'Etat) le moyen le plus pratique, le plus équitable et le plus conforme à l'égalité sociale, de rendre les grèves désormais inefficaces et, par conséquent impossibles. »

« Cet appel, nous en avons la confiance, doit être entendu par tous ceux qui pensent qu'en matière de progrès économiques et sociaux l'initiative doit venir non de l'Etat, aujour-

---

aux genoux engorgés. Un casque de dragon écrase sa face maigre et ruisselante de sueur. Il a l'habit court, rouge, à haut collet vert, la ceinture de cuir, les gants de peau cendrée. Il tient, d'une main, le porte-voix de fer blanc rouillé par la salive, de l'autre, l'oriflamme jaune indiquant les « étoiles » de sa bande, *M. Lauramus et Mlle Lodoïska*. Sur le cou du cheval, un singe en costume de mignon Henri III, et perdu dans une fraise goudronnée.

L'orchestre va devant. Un gamin mélancolique, en maillot trop large, tape insoucieusement son tambour, à côté d'un paillasse au nez culotté dont les moustaches effilée et tombantes figurent deux trompes à pomper le vin, et qui frappe à la fois grosse caisse et cymbales. Puis, fermant la marche, un hussard à masque de pion, grattant la panse d'un ophicléide, et un grenadier de la garde, long comme un jour sans eau-de-vie, qui crache dans une clarinette.

Enfin, dominant le groupe, deux moutards hissés sur des échasses : la petite fille, emmitouflée d'un vieux châle comme capeline, grelottante sous son jupon de sauteuse, les yeux rouges de froid, soufflant dans ses pauvres petits doigts violets ; le garçon, en collant d'Hercule, les bras croisés, déjà effronté et toisant les curieux aux fenêtres.

DU MEME. — *La Chute* :

La foule est venue, la recette est bonne ; aussi ont-ils fait de leur mieux. Tenez, ils ont voulu trop bien faire, puisqu'en voilà un qu'on apporte dans l'arrière-enceinte, évanoui, le front ouvert. Il avait mis le tricot neuf des grands jours, et le caleçon de velours cramoisi galonné d'or. La blessure saigne lentement le long du cou, et *Lodoïska*, la fille féroce, la fille à couteau, est là qui soutient la tête.

Elle allait entrer en scène, un ruban dans les cheveux relevés en pointe sur les tempes ; du chignon tombe sur l'épaule une torsade de verroterie terminée par une floche de soie rose. Elle a le collier de corail, le « zouave » vermillon sur un jupon jaune, festonné de noir, et, dans le coup d'œil rapide qu'elle jette sur son homme, on lit cette anxiété : « Pourvu qu'il ne faille point rendre l'argent. »

Toute la maisonnée est sans dessus dessous. De la cabane roulante munie de son tuyau de poêle, de cages à poules et de toiles roulées, accourt un garçon portant un verre d'eau sucrée. Un vieux pitre, le père du blessé probablement, éponge doucement la meurtrissure avec un mouchoir. Des acrobates mâles et femelles s'interrogent d'un regard inquiet, pendant que deux mioches attendent, prêts à pleurer, que l'homme rouvre les yeux.

Beyle a le privilége de ces traîne-misère qui vous empoignent toujours. Peut-être son exécution, trop soignée, laisse-t-elle désirer un relief plus accentué, même une certaine brutalité adhérente à la nature du sujet. Mais, de cette œuvre douloureusement sentie et vécue se dégage une saine pitié pour tous les déshérités.

LEYRAUD. — *Portrait de Liszt.*

Poseur jusque sous la soutane, ce remueur de notes idéales et mystiques! Assis sur le clavier d'un piano à queue, ce pianoteur des hystériques nous étale son front large mais déprimé et coupé en carré par les saillies latérales de la boîte osseuse. On dirait un grand domino *double-blanc*. Les cheveux gris et plats tombent sur l'habit, aussi raides que des fils de fer. L'œil, noir et creux, louche assurément.

Au-dessus du sourcil gauche est un signe brun — naturel? Je n'en donnerais pas ma main à couper. Une verrue fait saillir le coin des lèvres. Le nez, busqué au milieu, se modèle au bout, en forme de poire. La bouche se relève sous les narines et trace une moue de mépris. Colleté de blanc, la redingote droite, boutonnée jusqu'à la ceinture, culotté de soie noire, chaussé de bas de soie couleur de suie et d'escarpins vernis à boucles d'or, il accouple, à l'une de ses boutonnières, un lorgnon et une rosette d'officier de la légion d'honneur. Il a croisé ses bras qui semblent battre sur ses manchettes une de ses écœurantes symphonies.

L'homme a déteint sur l'œuvre. Le talent de M. Leyraud s'est essoufflé à faire valoir ce personnage désagréable.

Il y a quarante ans que ces farceurs là gênent ; laissez-les donc moisir sur leurs piédestaux et n'en parlons plus jamais de la vie.

G. PUISSANT.

Bulletin des théâtres

Ambigu-Comique. — Le nouveau drame de M. Edouard Brisebarre, *l'Arracheur de dents*, est pour le théâtre de l'Ambigu un succès des plus fructueux. La pièce amuse et intéresse du commencement à la fin, et le remarquable ensemble avec lequel elle est jouée complète et justifie l'empressement du public à venir applaudir les artistes qui concourent à son exécution.

Le théâtre Déjazet tient un succès immense avec le *Polichinelle* de Léon Beauvallet et Lé-[illegible]vost.

La pièce est supérieurement jouée par M. Montrouge et les artistes de la troupe. A l'acte du bal, les polichinelles mécaniques sont bissés tous les soirs. La scène de la potence n'est qu'un grand éclat de rire.

Tous les soirs les *Bavards*, une des plus jolies partitions d'Offenbach, admirablement interprétée par mesdames Vangheil, Perier, MM. Désiré, Berthelier, Ed. Georges. On finit par les *Dames de la halle*, bouffonnerie musicale d'Offenbach, avec mesdemoiselles Fonti, Perier, MM. Désiré, J. Paul et Lacombe.

Un drame émouvant, *l'Inquisition*, vient d'obtenir au théâtre Beaumarchais un de ces succès de terreur comme on n'en rencontre pas toujours. Des artistes intelligents, une mise en scène soignée, des décors magnifiques, des costumes ravissants, et de plus un divertissement exécuté par des danseurs espagnols, des vrais, prouvent suffisamment que M. Dupontavisse est en mesure de combattre les chaleurs.

Cluny. — *Claudie*, l'un des chefs-d'œuvre dramatiques de Georges Sand, obtient un succès d'enthousiasme. Les rôles sont joués avec un ensemble remarquable par MM. Talien, Reynald, Vaillant, Laboureau, mesdames B. Fayolle, E. Petit et Rovery. On commence par une pièce du répertoire.

Théâtre Miniature. — Rue de Rougemont, 1, représentations tous les jeudis et dimanches, à deux heures.

The Magic Theatre, 12, boulevard Montmartre. — Tous les soirs à huit heures un quart, grand succès, magie, science, spectres et fantômes, par le professeur Aubois-Bronets.

SPECTACLES DU VENDREDI 13 MAI

8 1/2 OPÉRA. — Relâche.
8 1/2 ITALIENS. — Relâche.
8 1/2 FRANÇAIS. — L'école des Femmes.
7 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déa.
8 1/2 LYRIQUE. — Charles VI
7 1/4 ODÉON. — Représentation extraordinaire.
7 1/2 CHATELET. — Clôture.
8 1/4 VAUDEVILLE. — Les Pattes de mouche. — La Révolte.
8 1/4 GYMNASE. — Fernande.
8 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Mathilde.
7 1/2 GAITÉ. — La Chatte blanche.
7 1/2 AMBIGU. — Relâche.
7 1/2 PALAIS-ROYAL. — Vin[illegible]erra le bandit. — Les plus heureux des trois. — Les points noirs.
7 1/2 CHATEAU-D'EAU. — Représentation extraordinaire.
7 1/2 DÉJAZET. — Polichinelle. — Le Petit de la bonne.
7 1/4 BOUFFES-PARISIENS. — Les Bavards. — Les Dames de la halle. — Lischen et Fritzchen.
7 1/4 FOLIES-DRAMATIQUES. — L'œil crevé. — L'Oncle Margotin. — Les Gammes d'Oscar.
7 1/2 ATHÉNÉE. — Valse et menuet. — Le Secret de l'oncle Vincent. — Les Deux Billets.
7 1/2 FOLIES MARIGNY. — La Cloch[illegible]qué. — La Noce de [illegible]andmanche. — Très Changement de garnison.
7 3/4 CLUNY. — Claudie. — L'Echéance. — Un Echange.
7 1/2 BEAUMARCHAIS. — L'Inquisition.
8 1/2 MENUS-PLAISIRS. — Relâche.
7 1/4 DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — V'là les bêtises qui recommencent. — Jarnicoton!
8 1/2 BELLEVILLE. — Tartuffe. — Marie Jeanne, la femme du peuple.
7 1/2 NOUVEAUTÉS. — L'Américaine.
7 3/4 JEUNES ARTISTES. — Représentation extraordinaire.
7 1/2 SAINT-PIERRE. — Paris-Caprice. — L'Amour en province.
8 1/2 CIRQUE DE L'IMPÉRATRICE. — Exercices équestres.

d'hui dépossédé d'ailleurs de son infaillibilité providentielle, mais bien de la Société elle-même investie désormais de toute responsabilité.

« Avisons donc, il est temps! Nous enregistrerons les adhésions qui nous parviendront d'ici au premier mai prochain, et nous ferons connaître ensuite la composition du comité [illegible]te élu par les adhérents dans le but d'arrêter les conditions du concours, et de décerner le prix. »

Nous sommes loin de partager les opinions du journal la *Houille* sur les causes, la portée et les conséquences des grèves.

Nous avo s, à titre de contre maître, passé quinze années de notre existence dans des ateliers considérables; nous avons ensuite parcouru toute la France pour y aider au développement des associations ouvrières; nous avons été en rapport avec tous les groupes de travailleurs constitués dans les centres industriels : nous croyons connaître les aspirations et les vœux des ouvriers qui ont recours à la grève pour sauvegarder leurs intérêts moraux et matériels. Eh bien! nous l'affirmons sincèrement, la misère, la modicité du salaire ou l'offense à la dignité du travail ont été jusqu'ici les seuls mobiles déterminants des grèves, et nous mettons qui que ce soit au défi de prouver qu'une seule de celles qui ont éclaté jusqu'ici en France ont été le résultat d'une manifestation de parti ou d'une machination politique, comme paraissent le croire les rédacteurs et correspondants de la *Houille*.

Ces réserves faites, nous applaudissons à l'initiative prise par ce journal. De la discussion jaillit la lumière. Le moyen d'atténuer, sinon de faire disparaître immédiatement l'antagonisme du travail et du capital, est trouvé depuis longtemps. Si nos confrères du journal la *Houille* parviennent à convaincre les intéressés de l'urgente nécessité d'y recourir et d'en faire usage, ils auront rendu un immense service à la bourgeoisie industrielle, tout en aidant à l'amélioration du sort des travailleurs.

La solidarité ouvrière de Lyon.

On nous prie de publier, dit le *Progrès de Lyon*, une invitation à tous les présidents de corporations de notre ville, de vouloir bien ouvrir à leurs domiciles des bureaux de souscriptions pour secourir les familles des condamnés du Creuzot et des membres de l'Internationale qu'on a arrêtés en si grand nombre pendant la période plébiscitaire.

La multiplication des bureaux de souscription sur tous les points de la ville favorisera le versement des cotisations des ouvriers qui habitent les quartiers excentriques et ne peuvent sans dérangement venir souscrire au bureau du *Progrès*, où la souscription est ouverte depuis plusieurs jours.

L'offre et la demande du travail

On lit dans la *Solidarité* de Genève, l'un des organes de l'Association internationale des travailleurs :

« La section du district de Courtelary a proposé au Comité fédéral de donner dans la *Solidarité* une place à l'offre et à la demande du travail. Le comité fédéral est entièrement d'accord avec cette proposition.

« La rédaction remercie la Section du district de Courtelary de son initiative à ce sujet. Dès le prochain numéro, la *Solidarité* publiera gratuitement les noms et les adresses des ouvriers de diverses professions qui demandent de l'ouvrage, ainsi que les noms des personnes qui auraient du travail à donner.

« Mais, pour que cette partie du journal rende des services réels, il faut que les ouvriers ne craignent pas de s'adresser à nous, et ne s'arrêtent pas devant l'appréhension de voir leurs noms imprimés dans un journal; il faut aussi que les patrons consentent à nous lire et à discuter avec nous : s'ils lisaient plus souvent les journaux socialistes, beaucoup de préjugés à nos égards tomberaient; ils verraient qu'il n'y a, dans notre cœur point de haine contre eux, et que nous ne demandons qu'une chose, la justice. »

La *Marseillaise* a donné l'exemple, en France, d'une semblable mesure. Un journal de province, le *Peuple*, de Marseille, n'a pas tardé à l'imiter; nous voudrions voir toutes les feuilles démocratiques en faire autant.

Union, fraternité, solidarité, voilà les armes avec lesquelles nous devons combattre et vaincre.

Une nouvelle grève de tisserands à Gand.

Une grève de 600 ouvriers vient d'éclater dans la *Grassfabrick*.

Depuis 9 années, les ouvriers n'avaient fait entendre aucune réclamation ; maintenant ils trouvent que leur salaire est minime : il va, par semaine, de 2,50, 4,50, 6,50, jusqu'à 12 et 14 francs.

Les ouvriers réclament 20 0/0 d'augmentation; ils demandent à être payés aux cent fils, une amélioration des bobines et des chaînes, et le paiement en raison de la qualité des fils.

Le directeur a fort mal reçu les réclamations des ouvriers, qui, devant ses refus, se sont mis en grève.

Il est impossible, nous dit notre correspondant, de répondre à toutes les calomnies que l'on a déjà répandues sur le compte des tisserands gantois; les journalistes officiels et officieux en prennent leur large part : ne faut-il pas que ces valets gagnent leurs doubles appointements?

A. VERDURE.

LE VOTE DE L'ARMÉE.

Le Scrutin.

Si les républicains avaient à s'attrister des sept millions de *oui* donnés à l'empire, si l'activité dévorante des fonctionnaires, l'ignorance des campagnes, le complot venu trop à propos à la veille du vote, tant d'autres considérations enfin, n'expliquaient pas, en l'atténuant, cette majorité de *oui*; si les *non* et les abstentions de Paris et des grandes villes ne formaient un contre-poids suffisant aux *oui* des paysans, la démocratie trouverait encore dans le vote de l'armée, une éclatante satisfaction.

Pour apprécier la valeur des *non* de l'armée, il faut se rappeler la façon dont on l'a conduite à l'urne.

Nous avons dit quelles difficultés les soldats trouveraient pour voter d'une façon indépendante; on les a menés au scrutin, au doigt et à l'œil, sans contrôle possible de la part des citoyens, sans aucune garantie de sécurité pour le secret voulu par la loi; dans des conditions telles que nous n'attendions qu'une infime quantité de *non*.

Il est arrivé, en effet, que, dans beaucoup de régiments, on a obtenu par des procédés inqualifiables de pression, une presqu'unanimité de *oui*; après la lecture des documents suivants, arrivés de province, nulle conscience honnête ne pourra accepter comme valables ces votes imposés.

Une lettre publiée par le *National*, depuis deux jours et qui n'a pas été démentie, fait une peinture vraie et saisissante des façons de procéder de certains colonels.

La voici :

Valenciennes, le 8 mai 1870.

Monsieur I. Rousset, directeur du *National*,

Dans le cas où le gouvernement aurait la prétention de se targuer du vote des militaires, voici ce qui se passe actuellement dans les casernes de notre ville :

Hier soir, une caisse de bulletins *oui, oui, oui*, est arrivée, bulletins spéciaux sur papier spécial, d'une forme spéciale, et ne croyez pas qu'on les ait distribués tout de suite; non! non! non!

Au moment où ils s'approchent de l'urne, sous l'œil de leurs chefs, un sergent-major leur passe le susdit bulletin archi-spécial, qu'un autre chef leur empoigne, — le lieutenant-colonel, je crois, — et fourre au scrutin. Voilà !!! et plus vite que ça !!!

Oui, oui sur toute la ligne.

Agréez, monsieur le directeur, mes salutations empressées.

Ernest Lelièvre,
26, rue Notre-Dame.

A cette lettre déjà si significative, nous joignons les extraits suivants de deux journaux de province ; ils complètent les révélations sur la façon dont les choses se sont passées dans les régiments ;

On lit dans l'*Echo du Nord* :

Le vote des troupes a eu lieu dans le plus profond mystère, au fond des casernes, loin de l'œil indiscret des profanes. Défense aux *pékins* de regarder à travers les grilles les préparatifs — pas mal humoristiques — du scrutin militaire. Sans les confidences de quelques soldats assez mécontents du rôle moutonnier qu'on leur a imposé, nous ignorerions absolument qu'on a fait voter nos guerriers, en douze temps, ni plus ni moins qu'à l'exercice.

On lit dans le *Courrier de la Rochelle*:

Est-il vrai que tous les officiers sans troupes, inscrits sur les listes électorales et qui avaient l'habitude de voter à la mairie, aient reçu « l'invitation » d'aller voter à l'hôtel de la subdivision, le dimanche matin, à six heures précises?

Est-il vrai que M. le colonel du 82e de ligne ait signé la pièce suivante :

« 82e *de ligne*. — *Rapport du 6 mai*.

« A l'appel de onze heures, aujourd'hui « et demain, on lira la proclamation impé- « riale relative au plébiscite.

« Le colonel engage MM. les comman- « dants de compagnie, les officiers de sec- « tion et de semaine à bien faire comprendre « aux hommes les conséquences de leur « vote.

« Voter pour le négatif c'est voter le dé- « sordre et en même temps avec la *canaille*. »

Nous attendons les réponses à ces simples questions.

Nous pourrions multiplier les citations, mais la place nous manquerait; nous croyons avoir suffisamment établi cette vérité que, dans beaucoup de corps, le vote doit être considéré comme non avenu.

Comment des régiments de la même arme auraient-ils voté, les uns *non*, les autres *oui*?

Pour qui connaît l'armée, il est évident qu'un bataillon de la ligne ressemble à un autre; le même esprit anime tous les régiments de cette arme, l'esprit y est le même; ce sont les le recrutement ayant un ensemble de mêmes soldats, formant un tout bien traditions qui en font un même aspect, uni, de même valeur, de régiment de

Or, nous constatons, de régiment à ligne à régiment de ligne, de fraction à fraction du même régiment, des différences énormes quant aux résultats du vote.

Pourquoi?

Parce que, dans un certain milieu, sentant derrière eux une grande ville prête à les appuyer, certains corps ont pu audacieusement braver les états-majors, et imposer à leurs chefs la liberté du scrutin.

Parce que des circonstances particulières, un mécontentement plus vif contre les abus dont souffre l'armée, une entente entre les chambrées, comme à Strasbourg par exemple, les dispositions de certains cadres défavorables à l'empire, des causes diverses enfin, ont permis, dans ces corps, aux soldats de s'assurer l'impunité en s'assurant une majorité ou d'une imposante minorité de *non*.

On n'envoie pas cinq cents hommes ou mille en Afrique; on n'oserait pas y déporter tout un régiment suspect de républicanisme, ce serait une épreuve dangereuse.

Les soldats de certains régiments l'ont senti, se sont organisés; de là ces majorités ou ces belles minorités de *non*, qui ont été une révélation soudaine des sentiments de l'armée.

Laissant donc de côté les votes, dans lesquels le soldat, n'étant pas libre, a dû agir en machine, que trouvons-nous?

A la caserne du Prince-Eugène : *non*, 1,133; *oui*, 1,422.

Ainsi, dans trois *corps* qui ont là leurs quartiers, nous avons la presque égalité entre le *oui* et le *non*.

A Brest, le 70e de ligne donne 798 *oui* à l'empire et 519 *non* à la démocratie.

A la caserne des matelots, contre 911 *oui*, il y a 612 *non*.

L'infanterie de marine, dont les traditions sont aristocratiques, donne 241 *non*.

A l'hôpital de la marine, il y a 215 *non* contre 115 *oui*.

Pourquoi là une telle supériorité des *non* sur les *oui* ?

Parce que les malades ne peuvent être menés par pelotons au scrutin comme les hommes valides; parce qu'on jouit dans les hôpitaux, avec les médecins militaires, d'une certaine liberté ; parce que les docteurs n'ont pu permettre des pressions d'un effet fâcheux sur les hommes en traitement ; de là ces *non*.

Et ceci est si vrai qu'à Strasbourg, infirmiers et malades donnent 270 *non* ou bulletins inconstitutionnels contre 246 *oui*. Mêmes causes, mêmes effets.

A la préfecture maritime de Brest, CINQUANTE-TROIS OFFICIERS GÉNÉRAUX (des amiraux, vice-amiraux, contre-amiraux) ont voté contre l'empire ; fait très grave qui doit donner à penser au gouvernement.

Au Havre, l'infanterie donne 265 *non* contre 176 *oui*.

A Douai, le bataillon de chasseurs donne 334 *non* sur 700 votants ; à Boulogne, le 20e bataillon, sur 618 votants, donne 238 *non*.

A Langres, sur 1,500 hommes, il y a 750 *non*.

A Cholet, sur 107 hommes, il y a 98 *non*.

A Toulouse, le 8e bataillon de chasseurs donne 316 *non* contre 296 *oui*.

A Strasbourg, le 96e de ligne donne 453 *non* contre 666 *oui*.

A Béziers, le génie donne 122 *oui* contre 115 *non*.

Pour plus ample énumération, nous renvoyons le lecteur au tableau publié hier par la *Marseillaise*.

Une remarque importante. A côté du 70e, du 96e, du 7e, du 29e de ligne, votant ainsi à Brest, à Strasbourg, à Paris; à côté du 7e bataillon de chasseurs, du 8e, du 20e, donnant des *non* avec tant d'ensemble, à Paris, à Douai, à Boulogne ; à côté des *non* des garnisons de Toulouse, d'Arras, de Saint-Etienne, du Havre, nous trouvons d'étonnantes majorités de *oui*, bien faites pour surprendre ceux qui connaissent l'uniformité de sentiments dont les régiments de même arme sont animés.

Ce contraste saute aux yeux.

De bonne foi, si tous les régiments avaient eu la possibilité de secouer, comme certains l'ont fait, la pression des chefs si facile à imposer à des masses disciplinées, est-il possible d'admettre que l'on aurait eu des votes aussi disparates que ceux qui ont été constatés?

A qui fera-t-on croire que le 70e de ligne compte cinq cents mécontents dans ses rangs, tandis que d'autres régiments de ligne n'en comptent que cinq ou six?

Est-il possible que, sous le même uniforme, avec les mêmes mœurs, les mêmes souffrances à subir, les mêmes aspirations au cœur, il n'y ait pas les mêmes opinions?

Si nous avions des régiments de ligne composés exclusivement d'hommes de la même contrée, on pourrait admettre que les votes ont varié selon que les cadres étaient remplis par des recrues de tel ou tel département.

Mais non.

L'on trouve, dans un bataillon, des conscrits de toutes les provinces.

Faudrait-il alors attribuer à leur résidence dans certaines villes les votes si disparates de certains corps?

C'est impossible, car, au centre, au nord, au midi, à l'est et à l'ouest, on trouve les mêmes contrastes entre les votes des garnisons.

Bien mieux.

Le 1er bataillon d'un régiment dans telle ville vote *non* ; dans une autre caserne de la même ville, un bataillon du même régiment vote *oui*.

A qui fera-t-on croire que le 1er bataillon d'un régiment soit républicain, et le 2e impérialiste, avec le même ensemble d'officiers et de sous-officiers et les *recrutements* qui, tous les trois ans bouleversent les compagnies à ce point qu'on a comparé cette opération à l'entremêlement des cartes, sous la main d'un joueur.

Cependant le relevé des votes constate ces étranges anomalies!

A celles-ci point d'autres explications que la pression de certains chefs, l'impossibilité pour certains corps de voter *non*, les manœuvres prévues par nous et signalées depuis par les journaux des départements.

Nous n'acceptons donc comme valables que les scrutins militaires d'où sont sortis des quantités suffisantes de *non*, pour prouver une liberté de vote relative, conquise par les soldats à force d'entente et d'énergie.

Ceci posé, au lieu de un *non* pour cinq *oui* (40,000 *non* contre 223,000 *oui* en chiffres ronds), ce qui serait déjà un résultat considérable, nous sommes en droit de dire que si l'armée avait voté *librement*, hors des casernes, elle aurait donné autant et plus de *non* que de *oui*.

Si nous acceptions le premier chiffre, le moins favorable pour nous, nous constaterions dans les rangs de l'armée, la présence d'un soldat hostile à l'empire sur cinq.

Ce serait déjà une proportion effrayante pour le gouvernement.

Mais nous avons trop bien prouvé que le second chiffre seul est le vrai pour ne pas affirmer que ; la moitié de l'armée au moins est mécontente de l'état de choses actuel.

Et voilà cette force sur laquelle vous vous appuyez !

Elle se tourne contre vous.

C'est là un fait d'une immense portée dont nous étudierons les conséquences dans un prochain article; mais, dès aujourd'hui, nous tenons à rappeler au gouvernement qu'il est placé dans cette alternative :

Ou réformer les abus dont nous avons réclamé chaque jour énergiquement l'abolition, émanciper l'armée, la débarrasser du joug de fer qui pèse sur elle, et alors les soldats cesseront d'être en vos mains.

Ou ne rien changer au système actuel, punir, terrifier, transporter comme vous commencez à le faire dans la garnison de Strasbourg, et l'armée bien plus sûrement encore sera gagnée bientôt tout entière aux idées d'émancipation.

Quant aux soldats qui ont entendu l'appel parti de cette tribune, de tout cœur nous leur crions merci, et nous leur envoyons un chaleureux et fraternel salut.

Puissent-ils comprendre que ce ne sont pas les nôtres qui cherchent à irriter l'armée contre le peuple, en la provoquant dans la rue.

Signaler aux troupes la manœuvre de ceux qui ont intérêt à soulever un conflit entre l'ouvrier et le soldat, c'est la déjouer.

L'armée a montré une trop haute intelligence de la situation pour confondre le peuple de Paris avec les *blouses blanches*, qu'on voit toujours surgir si à propos chaque fois qu'une émeute peut devenir un prétexte à répression.

Et quand, par hasard, un républicain sincère se trouve fourvoyé parmi les singuliers émeutiers que l'on sait, il se fait tuer dans les plis de son drapeau, sans se défendre, en martyr, et non en combattant.

LOUIS NOIR.

LES JOURNAUX

Le *Constitutionnel*, moniteur particulier de de M. Giblat, mais toujours *honnête et modéré*, est dans le plus profond désespoir :

Au lendemain d'une si importante manifestation de la souveraineté populaire, il est triste d'entendre les journaux qui, jusqu'à présent, en ont fait le plus de cas, parler, avec leur emphase habituelle de « l'immorale oppression administrative » exercée par les fonctionnaires, attribuer leur déroute à la défense légale qu'ils ont subie comme tout le monde, de couvrir les murs de placards incendiaires.

Ce doux *Constitutionnel* qui appelle incendiaires les manifestes de l'*Internationale*; mais il ne se souvient donc pas de ce qu'il disait, en Juin 48, pendant que le sang du peuple coulait à flots dans les rues de Paris. Et puis admirez sa candeur, quand il vient à parler du rapport de Grandperret affiché dans toutes les communes :

Tout ce qu'on peut leur accorder, c'est que la découverte du complot ne leur a guère a été favorable !

Si le fameux complot vous a apporté des *oui*, voulez-vous savoir, honnête *Constitutionnel*, l'effet qu'il a produit? Lisez ce qu'en dit une correspondance du *Français*, dont vous ne mettez pas en doute les honnêtes principes, je suppose :

On a réellement jeté l'épouvante dans nos populations rurales : la Préfecture a fait afficher la semaine dernière le complot dans tous les villages; les paysans voyaient passer des gendarmes à cheval au grand trot : il n'en fallait pas davantage pour jeter l'épouvante. Il est absolument vrai de dire que, dans notre département, c'est sous l'empire d'une véritable panique qu'on a fait voter nos villageois. [illegible] donner aux

L'un des mauvais résultats est de [illegible] capitale, paysans et à la province la haine de la capitale, de Paris. Cette haine est un sentiment qui a ses racines déjà anciennes, mais qui se développe tous les jours. Quand mes fermiers ont un chien hargneux, ils l'appellent « le Parisien. » L'administration, quand elle fait peur de Paris à la province, développe ce sentiment si fâcheux, si dangereux.

Le code pénal punit le délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Mais quand soumettra-t-on les haines fomentées par le gouvernement aux lois dont il fait si grand usage contre les socialistes?

⁂

Le journal de Girardin, surnommé le mathématicien libre, à cause de son fameux calcul des probabilités, essaie de prouver, dans un article intitulé :

LES 7,200,000 VOTANTS SONT DES IMBÉCILES !

que le calcul de notre collaborateur Cavalier est faux. Mais, avant de parler, le signataire de l'article aurait dû lire les journaux de ses amis.

Dans l'un d'eux, nous lisons :

Le père Torchère. — Nom d'un lapin ! j'ons oublié mon vote !... T'en as pas, toi, Bonnet-Gris?

Bonnet-Gris. — Crè binette ! je l'ons laissé cheux nous !

Passe un homme avec une liasse de bulletins.

— Dites donc, M'sieu, vous qu'en avez quasiment une botte, n'pourriez-t-y pas nous en passer quelques-uns?

L'homme. — Tenez, n'en deusse.

Et Torchère et Bonnet-Gris, roulant chacun leur papier, vont le jeter dans l'urne.

Au bas de l'escalier, ils rencontrent papa Corbillon.

— Voyons, mes p'tits boyaux, leur dit-il, quoi qu'vous avez voté?

— Des billets, quoi, père Corbillon.

— Quoi qu'y avait d'écrit dessus ?

— J'savons pas ! Tu sais ben, vieux taupier, [illegible] pas été à l'école, nous autres !

⁂

Le journal des néo-gallicans, le *Français* a fait une découverte que nous tenons à enregistrer avec tous les honneurs dus à son importance.

On nous écrit de province :

Un bon effet du plébiscite a été de faire taire, dans chacun de nos villages, les quatre ou cinq esprits forts, piliers de cabaret, lecteurs assidus du *Siècle* autrefois et de la *Marseillaise* aujourd'hui. Ces incorrigibles de petite portée qui, entre deux historiettes obscènes et quelques plaisanteries grossières, répètent en riant bêtement les niaiseries saugrenues et violentes de M. Lockroy ou de M. Millière ont la bouche fermée, repris la partie de billard traditionnelle au café du Commerce. Je ne sache pas que les intérêts sérieux de la liberté en soient compromis.

Nous prions nos lecteurs de ne pas juger le *Français* d'après cet extrait, d'habitude son ton est béatement anodin; mais un chrétien de grande foi doit sortir de ses gonds, quand il entend répéter les paroles des mécréants.

Brave *Français*, dites ce soir deux *pater* et deux *ave* en l'honneur du plébiscite. Moi je vous promets d'en dire quatre, le jour où Dieu vous donnera la grâce de trouver des lecteurs.

⁂

Maintenant que le plébiscite est voté, chacun cherche à empoigner son portefeuille. Aussi, depuis quelques jours, les journaux *roulés* lancent des ruades à l'adresse d'Ollivier. En voici une qui vient du *Public* :

On lit dans la *Liberté* :

« Quant aux procédés d'arrestations, ils ont varié. Ce sont des agents de police déguisés en ouvriers, la pipe à la bouche, la casquette en arrière, qui en ont opéré le plus grand nombre. »

Il y a dans cette façon de procéder de graves inconvénients; l'homme arrêté par un agent en bourgeois, et qu'aucun signe extérieur ne fait reconnaître, peut se méprendre sur la qualité de celui qui l'arrête et opposer de la résistance. De là conflit, lutte, dont il serait injuste de faire supporter les conséquences à l'individu mis ainsi en état d'arrestation.

Du reste, la cour de cassation a tranché la question dans ce sens, il y a quelque quarante ans, et c'est même en partie pour remédier à cette quasi-illégalité et aux inconvénients qu'elle entraîne que fut organisé le corps des sergents de ville.

Que nous dites-vous là ! Il n'est plus permis de faire arrêter des citoyens par des mouchards ! mais c'est le renversement de la morale, de la famille et de la dynastie que vous prêchez !

L'Opinion nationale, qui sent les sourdes menées des rouhéristes, se croise contre eux. Une fois qu'elle les a démolis, elle ajoute qu'il serait important que le cabinet cherchât à s'appuyer sur la gauche et appelât dans son sein les membres les plus modérés de cette portion de la Chambre, comme par exemple MM. Picard, Jules Favre, Grévy, Simon.

Nous ne demandons pas mieux : il n'y aura comme cela plus d'illusion possible !

⁂

— Citoyens, grande, grandissime nouvelle! La Chambre est ouverte.

— Ah bah!

— Vous ne le croyez pas, en voici la preuve : elle s'est prorogée.

Aussi l'*Avenir national*, très versé dans les traditions de la Chambre, disait avant de connaître la nouvelle :

Si l'histoire donne un nom à la Chambre actuelle, elle l'appellera certainement : *la Chambre des prorogations*. C'est en effet le caractère particulier de la Chambre de 1869 d'être prorogée à chaque instant. Elle a été prorogée avant même d'avoir achevé sa vérification des pouvoirs ; et, depuis, les prorogations n'ont fait que se succéder à de courts intervalles. Chaque fois qu'il s'est agi de quelque acte politique important, on a renvoyé la Chambre. C'est ce qu'on appelle le régime parlementaire. Cependant, comme il va falloir voter le budget, la Chambre a quelque chance d'échapper à une prorogation, avant la clôture définitive de la session, qui aura lieu sitôt le budget voté.

Sans doute les députés de la majorité et les membres du centre gauche, qui ont appuyé le plébiscite, vont reprendre possession de leurs sièges avec la modestie qui convient dans les circonstances actuelles.

Je le crois bien qu'ils seront modestes. Ne sont-ils pas des gens bien appris?

Et cependant, malgré leur gentillesse exemplaire, on peut l'assurer, la *Patrie* n'est pas satisfaite du passé de l'assemblée.

Si l'assemblée jette un regard en arrière et se demande ce qu'elle a fait depuis la fin de novembre 1869, elle aura le droit d'être sévère pour elle-même.

Des interpellations, des discours à profusion, une avalanche de projets de loi particuliers et souvent impossibles, de débats parfois aussi violents qu'inutiles, des mots ; *verba et voces*. — Quant aux lois et aux travaux sérieux, rien.

Voilà le résumé des cinq premiers mois de cette session qui a inauguré le régime parlementaire.

Il y a des gens qui ont le caractère mal fait.

⁂

La capitale et la France entière ont été troublés par une nouvelle extraordinaire. On annonçait l'arrestation d'Emile Augier, le sénateur de l'avenir.

Une perquisition faite dans ses œuvres avait amené la découverte de ces vers extrêmement compromettants :

Je veux porter mon fer caché sous un feston,
Ainsi qu'Harmodius ou qu'Aristogiton !

Renseignements pris, M. Emile Augier continue à jouir de sa liberté.

E. MOROT.

ENCORE UNE VICTIME

Hier, à quatre heures de l'après-midi, a eu lieu l'enterrement civil du citoyen Lesourd, tisserand, tué à coups de sabre dans la soirée du lundi.

Une foule considérable de citoyens et de citoyennes a accompagné à sa dernière demeure cette victime des troubles inexplicables qui ont ensanglanté Paris ces jours derniers.

Le citoyen Bavois a prononcé, au nom de la libre pensée, un discours sur la tombe de Lesourd. Puis le citoyen Barberet, au nom de la rédaction de la *Marseillaise*, a, par quelques paroles émues, terminé cette triste cérémonie.

Voici, au sujet de la mort du citoyen Lesourd, des détails intéressants que publie le *Rappel*, et que nous nous empressons de publier.

« Lundi soir, le citoyen Lesourd, tisserand, quittait l'atelier de M. Ponson, rue du Faubourg-du-Temple, où il travaille depuis trente ans. Il cherchait son frère, et, ne le voyant pas à l'endroit où ils se retrouvent d'habitude, il se dirigea vers son domicile.

« En suivant le boulevard de Belleville, il rencontra quelques amis avec lesquels il causa, et il venait de les quitter, lorsqu'une charge de cavalerie passa à fond de train...

« A minuit, on venait avertir la citoyenne Lesourd que son mari avait été transporté à l'hospice Saint-Louis, dans un état désespéré. Et lorsque, le lendemain matin, la famille arriva à l'hospice, elle apprit que le citoyen Lesourd y avait expiré en arrivant.

« Le malheureux avait au dessus de l'œil gauche une longue cicatrice, et un coup de sabre l'avait traversé du bas des reins au bas du sternum, coupant le cœur et le poumon.

« Le citoyen Lesourd laisse une femme et sept enfants. »

E. MOROT.

Corps législatif

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1870

Séance du jeudi 12 mai 1870

PRÉSIDENCE DE S. EXC. M. SCHNEIDER

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès verbal de la séance du 13 avril, lu par M. Bournat, l'un des secrétaires, est adopté.

CONGÉS. — COMMUNICATIONS

MM. Tron, Gustave Fould, le baron Zorn de Bulach, s'excusent par lettres de ne pouvoir prendre part pendant quelques jours aux travaux du Corps législatif.

M. Peyrusse s'excuse de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui.

Des congés sont accordés à MM. de Bosredon, Mony, le comte de Boigne, Géliot, Auvray, Bancel.

M. le président Schneider communique au Corps législatif :

Divers projets de lois ayant pour objet d'autoriser une imposition par le département d'Eure-et-Loir des emprunts par les départements de la Dordogne, du Morbihan, de la Nièvre, et par les villes de Lille (Nord), de Saint-Etienne (Loire), d'Armentières (Nord);

Un projet de loi ayant pour objet d'autoriser la réunion à la commune du Petit Bornand (Haute Savoie) de la section Gûères, distraite de la commune de Thorens (même département);

Un projet de loi ayant pour objet de fixer les limites des communes de Pieve, de Rapale, de Santo Pietro et de San-Gavino (Corse);

Un projet portant modification du projet de loi sur les suppléments de crédits des exercices 1868, 1869 et 1870 (service des postes);

Un projet de loi ouvrant au ministre des finances sur l'exercice 1869 des suppléments de crédits pour une somme de 6,448,000 fr ;

Une disposition modificative de l'art. 32 du projet du budget pour 1871, relatif aux pensions des grands fonctionnaires ;

Un projet de loi relatif à l'exécution du chemin de fer de Bressuire à Poitiers.

PROPOSITION DÉPOSÉE.

M. Josseau dépose une proposition ayant pour but de réglementer l'exercice du droit de pétition auprès du Corps législatif, droit consacré par la constitution de 1870.

Son Exc. M. Emile Ollivier, garde des sceaux. — La Constitution n'est pas encore promulguée.

M. Millon. — On vient de nous la distribuer.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

ORDRE DU JOUR

M. le président Schneider. — Au moment où le pays attend avec une impatience patriotique la consécration officielle du grand acte qu'elle vient d'accomplir, le Corps législatif voudra certainement procéder sans retard aux opérations du recensement général des votes sur le plébiscite du 8 mai. (Oui ! oui!)

Je proposerai donc à la Chambre de se réunir demain à une heure dans les bureaux, à l'effet de les organiser, de nommer les deux commissions qui se renouvellent chaque mois, c'est-à-dire la commission d'initiative parlementaire et la commission des lois d'intérêt local, et de commencer le recensement général des votes qu'elle doit opérer en vertu des décrets des 7 novembre 1852 et 23 avril 1870.

Ainsi que cela a eu lieu pour les élections, en vertu de l'art. 4 de notre règlemet, les procès-verbaux seraient répartis entre les bureaux par ordre alphabétique de départements, et en nombre égal autant que possible.

Ils seraient examinés par des sous-commissions de trois membres, formées dans chaque bureau par la voie du sort. Les sous-commissions rendraient compte aux bureaux de leur examen, et ceux-ci feraient connaître au Corps législatif, par l'organe d'un seul rapporteur, les résultats qu'ils auraient constatés.

Cette marche serait conforme, non seulement à l'art 4 du règlement, mais au précédent de 1852. C'est d'ailleurs la manière la plus efficace et la plus rapide de procéder. (Oui ! oui ! — Très-bien !)

Si la Chambre accepte la proposition que j'ai l'honneur de lui faire, elle ne reprendra la suite de son ordre du jour qu'après le recensement et la constation officielle des votes sur le plébiscite. (Oui ! oui ! — Marques générales d'adhésion.)

M. Pelletan. — En attendant le recensement des votes du plébiscite, il me semble que nous pourrions continuer nos séances publiques. Il y a une loi qui a été arrêtée en pleine discussion, la loi sur la presse. Elle est à l'ordre du jour; pourquoi ne pas continuer immédiatement de la discuter ? (Mouvements divers.)

M. le président Schneider. — Je crois que personne ne s'attendait à ce que la discussion de la loi sur la presse fût immédiatement reprise. (Non ! non !) Cette discussion a déjà été interrompue, elle le serait forcément de nouveau. Je crois donc qu'il convient de commencer avant tout par ce que la France attend (oui ! oui !) la proclamation du résultat général du scrutin ; nous reprendrons ensuite la discussion de la loi sur la presse. (Adhésion.)

Une voix. — Alors il n'y aurait pas de séance publique demain ?

M. le président Schneider. — Si la Chambre accepte ma proposition, il n'y aurait pas de séance publique avant que les bureaux aient fait connaître que le rapport sur le recensement général des votes est prêt. Alors la Chambre serait convoquée à domicile. (C'est cela.)

M. Pelletan. — La discussion de la loi sur la presse touchait à son terme, tous les articles à peu près étaient votés, il ne restait que quelques amendements qui avaient été renvoyés à la commission et qui ne peuvent soulever de longs débats. On pourrait donc terminer dans deux ou trois séances. (Mouvements divers.) Or, nous ne savons combien de jours pourra durer le recensement des votes du plébiscite. Déjà depuis trop longtemps nous sommes en vacances forcées. De nouveaux retards nous mettraient dans l'impossibilité de voter avant la fin de la session des lois très importantes. Dis-[illegible] donc la loi sur la presse. (Non ! non!) [illegible] ajourner encore on ne sait à quand? Pourquoi [illegible] — La commission de la loi de la presse [illegible]

M. Aylies [illegible] l'honneur d'être le président, [illegible] depuis la prorogation, parce [illegible] a eu d'autres devoirs à remplir [illegible] est de la convoquer à que chacun [illegible] temps quand il croit réunie [illegible] amendements à [illegible] de nous [illegible] intention [illegible] articles sur lesquels [illegible] M. Pelletan se [illegible] un travail [illegible] qu'il n'y a plus que quelques [illegible] examiner ; il reste encore des articles sur lesquels il y a des difficultés; il reste tout un travail de coordination à faire, avant la reprise de la discussion en séance publique (C'est vrai.)

M. le président Schneider. — Je consulte la Chambre sur l'adoption de l'ordre du jour tel que je l'ai proposé.

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Question

M. le baron Lafond de Saint-Mûr. — Je demande à poser une question à M. le ministre des beaux-arts.

Vous n'ignorez pas, messieurs, que, dans les premiers jours du mois d'avril, une découverte doublement importante pour l'archéologie et l'histoire nationale a été faite à Paris aux abords de la rue Monge, dans un terrain dont la compagnie des Omnibus est propriétaire, et sur lequel elle faisait faire des travaux.

La pioche a mis au jour, après l'enlèvement de 10 à 12 mètres de décombres et de remblais, de grands et superbes débris qui sont, à n'en pas douter, ceux de l'amphithéâtre gallo-romain, dont l'existence était attestée par quelques documents du moyen âge et par la dénomination de place des arènes qui désigna longtemps l'emplacement sous lequel il était enfoui depuis des siècles. (Interruptions diverses.)

Permettez, messieurs, la question, vous allez en juger, présente un caractère d'urgence.

Grégoire de Tours parle de ces arènes. Les rois mérovingiens, après les Césars, y avaient donné des spectacles. Une partie du *podium* ou soubassement de la galerie circulaire où se plaçait le public, et une des caves ou loges des animaux féroces ont été déblayées. L'autre moitié de l'édifice est enfouie sous le jardin d'un couvent ; le podium, mis au jour, dénote par le caractère et les matériaux de construction, remarquablement conservés, l'antiquité de ce grand monument, qui paraît antérieur de deux siècles au moins aux thermes de Julien.

Il remonterait au règne de l'empereur Adrien, celui auquel l'on doit la construction dans les Gaules de l'aqueduc du Gard et des arènes de Nîmes. Paris ne possède donc pas de monuments plus anciens que les débris de cet amphithéâtre gallo-romain.

A peine ces ruines étaient-elles déblayées que la foule alla les visiter. Un grand nombre de savants d'archéologues, d'historiens, de journalistes se rendirent aussi aux arènes et tous,

au nom de la science et de l'histoire, demandèrent qu'elles fussent conservées. La Société française d'archéologie et de numismatique s'empressa de solliciter auprès de la compagnie des omnibus, un sursis à leur destruction ; elle prit en même temps l'initiative d'une souscription pour leur rachat.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, vivement frappée aussi de cette découverte et pénétrée de son haut intérêt, surtout si elle recevait tous les développements dont elle était susceptible, a, dans sa séance du 8 avril, et à l'unanimité, exprimé le vœu à M. le préfet de la Seine, que l'amphithéâtre de l'antique municipe, de Paris pût être complètement déblayé et devenir, par voie d'échange ou autrement, la propriété de la grande cité, qui y retrouve l'une de ses plus illustres origines. (Interruptions. — Bruit.)

« Que va devenir cette vaste et mémorable ruine? Disparaîtra-t-elle à ce titre de propriété privée avant d'avoir été déblayée et sondée dans son entier!

Sera-t-elle reconquise et sauvée, grâce au vœu public? Si la ville de Paris n'est pas assez riche pour payer sa gloire, l'Etat ne doit-il pas intervenir? Telles sont les questions qui se posent et qui m'ont déterminé à interpeller M. le ministre des beaux-arts.

D'après des renseignements que je dois à l'obligeance de la Société française d'archéologie et de numismatique, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, la compagnie des Omnibus traiterait à l'amiable avec l'Etat ou la ville de Paris, concession qu'elle ne ferait à aucun prix à un particulier ou à une compagnie. M. d'Amécourt en a reçu l'assurance de ses directeurs. La supérieure du couvent sous lequel est enfouie l'autre moitié de l'édifice, est animée du même esprit de désintéressement.

Le gouvernement est-il disposé à nous proposer d'acquérir les terrains occupés par les arènes à l'aide du concours de la ville de Paris et du produit de la souscription ouverte? son initiative s'expliquerait par des raisons très plausibles.

Tous les ans, des sommes considérables sont inscrites au budget de l'Etat pour restaurer ou préserver de toutes dégradations nos cathédrales, nos châteaux historiques, nos ruines; nulle dépense n'est mieux justifiée, car tous ces monuments sont une de nos plus grandes richesses nationales; leur mérite d'art, souvent incomparable, en fait l'objet d'un culte universel d'admiration. Leur antiquité ajoute encore à la curiosité publique. Mais si nous les environnons de tant de soins, de précautions, si nous faisons de leur conservation une vanité nationale, c'est aussi parce que ces pierres ce sont nos lois, le testament de nos pères, leurs croyances, leurs mœurs, leur courage, leurs vertus; les histoires sont peu lues, les grands noms s'oublient, mais les pierres demeurent. On ne sait pas le nom des auteurs dont les manuscrits ont chauffé les ruines d'Alexandrie, et les pyramides sont restées.

La Chambre, je l'espère, voudra s'associer à une imposante manifestation de l'opinion publique et assurer la conservation des débris des arènes de Lutèce si heureusement retrouvés, auxquels se rattachent de si vieux et de si grands souvenirs, car, comme l'a si bien dit notre historien national Henri Martin, leur destruction serait une honte pour Paris aux yeux de toute l'Europe savante.

M. Maurice Richard, *ministre des beaux-arts.* — Le gouvernement a étudié la question, mais je crois répondre au sentiment de la Chambre en ajournant sa réponse (Oui! oui!).

M. Haentjens. — Je désirerais savoir de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Glais-Bizoin sur le timbre quand sera déposé son rapport.

M. Glais-Bizoin. — Comme président de la commission, je conférais tout à l'heure avec son rapporteur, l'honorable M. de Tillancourt. La commission sera convoquée demain, et le rapport, dont tous les éléments sont prêts, pourra être déposé au commencement de la semaine prochaine.

M. le président Schneider. — J'invite les commissions à se réunir le matin toutes les fois que les circonstances le permettront, le milieu du jour étant pris par les réunions dans les bureaux ou en séance publique. C'est le seul moyen d'accélérer les travaux de la Chambre.

M. Pelletan. — Puisque nous n'aurons pas de séance publique avant le recensement des votes du plébiscite, il n'est pas nécessaire de réunir les commissions le matin.

M. le président Schneider. — Au contraire, les bureaux devant occuper la journée, c'est le matin que les commissions pourront le plus utilement se réunir. (Oui! oui!)

(La séance est levée à trois heures un quart.)

Le chef des secrétaires rédacteurs,
MAUREL DUPEYRÉ.

Le 12 avril dernier a été reçue une souscription de 4 fr. 90 c. d'Oran (Algérie), adressée par des amis de Victor Noir pour l'érection du monument qui lui est destiné.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DU CREUZOT, GRÉVISTES ET FAMILLES DES CONDAMNÉS D'AUTUN

Collecte entre les ouvriers boucheurs à l'émeri, maison Lauvin : Dubomme, Prud'homme, Pitard, Boudon, Pierret, Vivien, Franchet, 6 fr. — Dejean, 25 c. — Henri Jannin, 50 c. — Les ouvriers et ouvrières de M. Bloch, bijoutier, 5 fr. 10. — Un armurier, républicain, 50 c. — C. Jouanez de Pontailler, la femme et les enfants d'un socialiste, 2 fr. 65 c. — La citoyenne Moitié, 2 fr. — La citoyenne Mercier et le citoyen Lacrosse, 1 fr. — M. et Mme Reignier 1 fr. — Une famille de socialistes, 5 fr. [...] Deux ouvriers lunetiers, 1 fr. — Le d[...] Regnard, 2 fr. — Un groupe de démo[...] faubourg du Temple, 8 fr. 50 c. — [...] me, 50 c. — M. Michel, 1 fr. — [...] une fabrique de casquettes [...]cteur par les ouvriers et ouvrières [...]rates du bazardier, 50 c. [...] Un anony-

Boisset, Francisque C[...] collecte dans Schaeffer, dessinateur [...] ue Saint-Martin — Une charogne. [...], 16 fr. 90 c. — Un — Un anonyme [...] Un groupe [...]ollomb, Teillet, Lemetre, fort, 11 [...]r pour châles, 3 fr. 50 c. 11, ru[...] 10 fr. — Paul Charles, 25 c. mé[...] républicain et sa dame, 1 fr. — [...] serruriers tous amis de Rochefort [...] — Perrier, coloris en tous genres, [...] Thouin, 5 fr. — Delcroix, 2 fr. — Une [...] ses sœurs, 20 fr. — Une ouvrière mère de famille, à laquelle les couvents (usines) retirent le moyen d'élever ses enfants, 1 fr. — Une républicaine, 2 fr. — Les citoyens Garniaux et Martin, 2 fr. — Huttes, 1 fr. — La citoyenne Mathilde, 2 fr. — Un groupe de dix-huit citoyens radicaux par Louis Demarre, 90 c. — Une indignée, 50 c. — Ernest Hamel 5 fr. — Citoyenne Cenpier, 1 fr. — Roussel, 1 fr. — Citoyen et Dunand, 25 c. — Emile, 25 c. — Citoyen et citoyenne Marie 1 fr. — L. A. J., ancien typographe, 60 c. — Florian Alves, 1 fr. — Mme Varlet, 50 c. — Mme Dumesnil, 25 c. — Camille Bocquet, Jean-Baptiste Bocquet, Jules Bocquet, 3 fr. — Un ouvrier boulanger, électeur de Rochefort, 1 fr. — Un ennemi de l'espèce assassine, 50 c. — Un cocher 1 fr. — Lucien Fayolle, 10 c. — Madeleine Fayolle, 10 c. — C... républicain, 25 c. — Trois dames, 1 fr. 50 c. — MM. Grouillé, Domirat et Falot, père et fils, 12 fr. — Edouard Paquin 2 fr. — Merrel, parqueteur 2 fr. — Emile Donise, 2 fr. — Un républicain, 1 fr. — Un citoyen, 1 fr.

Un atelier de fleuristes, patron et ouvriers, 8 fr. 65 — Un laitier de Montrouge, 2 fr. — Deux amis de la justice, 1 fr. 50. — Deux ennemis de Schneider, 2 fr. — Edouard Salomon, J.-C., fourrier de marine, V. Birzé, Bloch, Ed. Beliard, Alexandre Duval, 3 fr. 20 c. — G. Isambert, 5 fr. — Un républicain, 3 fr. — Dauphin, 50 c. — Une démocrate, 1 fr. — Barreaux et sa dame, libres penseurs, 1 fr. — Marguerite Dufour, victime de 51, 50 c. — F. Merlin et sa dame, 1 fr. — Cinq républicains de la 1re, 5 fr. — Leroy, cordonnier, 50 c. — Groupe de Clichy : Siméon, C. Gontier, Parisot, Héron, Schnander, Dizy, Gaston, Robins, Garnier, Lehoyer, Mayer J. P., Henry, Lacoche, Deigny, Saubineau, Thomas, Scholl, Poirier et autres, 14 fr. 75. — Pinguo, 2 fr. — Un employé du gouvernement, 50 c. — Emile Roy, 1 fr. — B., 5 fr. — Un groupe d'ouvriers du chemin de fer du nord, 55 fr. 35. — Quatre tailleurs de pierres, 3 fr. 40. — Un graveur démocrate, 50 c. — Bulcher, républicain, 1 fr. — Degieter, républicain de 15 ans, 25 c. — Chardon et Aymard, 75 c. — Une famille ennemie de la loi Ollivier, 75 c. — Trois citoyennes dévouées à Rochefort et à leurs sœurs, 1 fr. 50. — Quatrième versement de la chambre syndicale des ouvriers mécaniciens, 39 fr. 75. — Collecte faite par vingt-six ouvriers poêliers aux victimes de l'injustice des hommes, 6 fr. 50. — Un passant, le citoyen D., 25 c. — Un républicain, 2 fr.

Collecte dans un atelier démocrate : Féré, Eme, Gonet, Mafmulle, Grammèze, Lambert, Gonet Samuel, Lemaire, Coulon, Guillaume, Carteron, Jacobé, Blondel, Laurent, Jumel, Mlle Davis, Gerber, 9 fr.

Un groupe de peintres républicains : Charles Chaillou, Bigot Auguste, Pierre, Masson, Mouton, Laurent, Dubois, Alphonse Blin, Charles-Edouard Pancaire, Fravipli, Barthélemy, 7 fr. 50 c.

Un groupe de bijoutiers, 2 fr. 50. — Theuriet, 1 fr. — Chaume, menuisier, 1 fr. — Victor Bocheron, 50 c. — Un groupe d'ouvriers français et anglais, 26 fr. 55. — Les citoyens Marius, Brière, Choir, républicains, 3 fr. 50. — Une citoyenne marchande ambulante, 1 fr. — Fleury, Rudet, Roonf, Polizy, 1 fr. 50.

Deuxième souscription de la maison Nissoin, imprimeur lithographe, quatre citoyennes, 11 fr. 25 — Neuf ouvriers, ennemis du salariat, 2 fr. 25. — Legall, 1 fr. 25. — Un père de famille et ses enfants, 2 fr. — Tabrier et un citoyen de la rue de la Goutte-d'Or, 2 fr. 50 — Voisin, socialiste, ami de Rochefort, 50 c. — Martin Antide, 50 c. — Un ex-chasseur à pied, 50 c. — Un groupe de corroyeurs, rue des Gobelins : Auger, Roustaion, Duboux Auguste, Halot Léon, et le marchand de vins du groupe, 20 fr. 75 c.

Bavois, Slvignon, Goyer, Trotin, May, Leconcelaz, Favreaux, Galler, Ochet, Sajon, J.-G., Vallez, Lafargue, Mollin, Malevaux, Brizard, Gondlach, Feury, A.-J. Chanauy, Grosjean, Lesprit, 7 fr. 85. — Souscription des ouvriers du chemin de fer de l'Est, chantier de la voie. Forges : Mouilleron, Brugnon, Couchoud, Palandry, Masson, Adamis, Normand, Gautez, Lamory, Rossignon, Tritz Nicolas, Restroffer, Huot fils, Peron — Charpentiers : Cazeneuve, Ferelle, Neuvralle. — Plombiers : Louvat, Fortig Jean, Antoine Louis. — Menuisier : Henri François. — Magasins : Maréchal, Foriot, Dahamel, Melingue, 11 fr. 80 — Les citoyens : Martin Bazin, Blin, Bouquet, Dhosl et autres noms illisibles, ensemble, 42 fr. 75. — Deparday Jules, 1 fr. — Les typographes de la maison Blaze, 32 fr. — Quatre chorégoes, 2 fr. — Un lunetier, 25 c. — Une charogne acquittée et un soufflétier, 50 c. — Un acquitté qui n'est pas d'Auteuil, 25 c. — Un partisan du vénérable Raspail et de l'ami Rochefort, 1 fr.

Groupe d'ouvriers mécaniciens du fau[bourg Saint-]Antoine, passage Josset : Henri L[...]bourg son, Pordon, Berthelot, Desmo[...]père, Allus Chellos, Lafuge, Maquet, Duché[...] dit Zigotreau, Keinhold, Jovet François Canelle, 10 fr. — Deux Angoumois radicaux, 1 fr. — Un Bourguignon ami du travail, 50 c.

Total de la présente liste,	521 f. 45 c.
Total des listes précédentes,	7.718 65
Total des listes imprimées,	8,240 f. 10 c.

BOUDET.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES FONDEURS

(Première liste.)

Maison Daire, fonderie de fer, 3 fr. — Réun[ion] générale du 21 avril (salle de la Marseillai[se]) [...] — Jean Lebel, à Alfort-Ville, 3 fr. — [...] — Pinquer et Robin, 2 fr. 60 c. — [...]ion fier, 1 fr. — Réunion générale [...]se), 5 f. de la Marseillaise), 16 f.; [...] ami, 1 f. 29 avril (salle de la Mar[seillaise) ...] citoyen Escoffier [...] toyen Vésinier, 50 c. [...] du 25 avril (salle Ambroise, 12 fr. [...] réunion générale du Ma[...], 26, 21 [...]seillaise), 16 f. 50 — Gilevard de [...] — Daudin, passage Saint-douet, [...] — Maison Aubaynac quai de la [...] — S[...] 35 c. — Maison Berger, boulevard [...] Grenelle, 62 fr. 40 c. — Maison Pas[...] 2 fr. — Mégisserie de Grenelle, 28 fr. [...] souscription d'un lavoir à la Villette, 2 fr. — Les fondeurs en fer du Havre, 125 fr. — Les fondeurs en fer de Tonnerre, 6 fr. 50 c. — Les boulonniers, 202, rue Saint-Maur, 12 fr. 40 c. — Maison Séraphin, première souscription : 4 fr. 50 c. — Maison Séraphin, deuxième souscription, 9 fr. 50 c. — Citoyenne Lemaire et sa fille, première souscription, 1 fr.; deuxième souscription, 1 fr. 20 c. — Un citoyen, 1 fr. — Les tisseurs (société) 11 fr. — Maison Joachim, 90, rue Oberkampf, 5 fr. 10 c. — Citoyen Bertrand, marchand de vin, à Grenelle, 40 fr. — Les fondeurs en fer de Lyon, 150 fr. — Les fondeurs en fer de Marseille, 100 fr. — Les fondeurs en fer de Montataire, 22 fr. 50 c. — Les fondeurs en fer de Louviers, 20 fr. — Les fondeurs en fer de Vienne, 63 fr. — Fonderie Rollin, Pontoise, 17 fr. — Mécaniciens Piat, 49, rue Saint-Maur, 4 fr. 50 c. — Mécaniciens Hurtu et Hautin, 23 fr. — Fonderie de cuivre Caylar, rue Saint-Maur, 9 fr. 50 c. — Gombeau et Delair, 4 fr. 50 c. — Viard, fabrique de châles, 6 fr. — Fonderie de fer Robert, à Meaux, 16 fr. 50 c. — Berchaut, fabrique de tissus, 5 fr. — Vallot, fonderie de cuivre, 5 fr.

Maison Michelot, bijoutier, 5 fr. — Machines à coudre américaines, quai Jemmapes, 47 fr. — Les fondeurs en fer, de Nantes, 66 fr. — Berger, boulevard de Grenelle, 15 fr. 85 — Un groupe de libres-penseurs, 4 fr. 50, — Citoyen Vésinier, 1 fr. — Maison Léger Michel, 28, rue des Trois Couronnes, 20 fr. — Une réunion générale, 4 fr. 45. — Un groupe de feuillagistes, 7 fr. 10. — Maison Letourneur (à la Chapelle), 10 fr. — Maison Laparat, mécanicien, 15 fr. — Fonderie de fer Goin, 120 fr. — Une maison de tôlerie, 15 fr. — Compagnie parisienne du gaz, section de la rue Rampoy, 44 fr. 70. — Maison Sac, Chauvin et Ce, 60 boulevard de la Villette, 9 fr. 75. — Maison Gasté, imprimeur, 162, faubourg Saint-Denis, 7 fr. — Gouëry, équipements militaires, 36, rue du Chemin-Vert, 20 fr. — Monté-Vendôme, constructeur, 107, rue Saint-Maur, 5 fr. 55. — Maison Lefaucheux, 292, rue Lafayette, 36 fr. — Kerketil et Malzar, papiers peints 208, boulevard du Prince-Eugène, 13 fr. — Fonderie de fer Riché, au Pré-Saint-Gervais, 10 fr. 50. — Fonderie de fer Morey, 1, rue Rodier, 14 fr. 50. — Maison Hermann et Glover, 30 fr. 75. — Maison Gallet-Chaisier, 18 fr. 80. — Maison Broquin et Lainé, 20 fr. — Maison Bauclarch, mécanicien, 26 fr. 50. — Modeleurs de la maison Chabord, 13 fr. 50. — Maison Albarec, à Liancourt, 26 fr. 50. — Un groupe d'ouvriers français et anglais, 20 fr. 25. — Perrin, 97, faubourg Saint-Antoine, 35 fr. 50. — Tauze, à Saint-Denis, 9 fr. 50. — Touçon, à Saint-Denis, 10 fr. 50. — Fonderie de fer Callebaut, 28 fr. — Mécaniciens Pyat, 49, rue Saint-Maur, 37 fr. 40. — Maison Bardou, fabricant d'optique, 12 fr. 75. — Alauzet, Huget et Cie, rue Vanneau 24 fr. — Lemazurier et Cie, 2 fr. — Maison Kauleck fils et Bagy, 17 fr. 50. — Ouvriers en cadres, maison Renaudin, 6 fr. 85.

Maison Barchoux, 5 fr. 25. — Mécaniciens à Saint-Denis, 32 fr. — Fonderie de fer Rousseau, à Charonne, 8 fr. — Maison de teinturerie à Grenelle, 18 fr. 55. — Compagnie parisienne du gaz, section de la rue Rampon, 20 fr. — Maison Gautrot, à Dourdan, 11 fr. — Citoyens d'Auxerre, 48 fr. — Maison Bauquin et Palussier, à Nantes, 28 fr. — Compagnie des petites voitures, r. Stanislas 3 et 4, 66 fr. 50. Maison Schiltigeeim (Bas-Rhin), 21 fr. 30. — Réunion publique à Grenelle, 17 fr. 30 — Réunion privée à Grenelle, 5 fr. 50. — Réunion publique à Grenelle, 10 fr. — Citoyen Dargencourt, 2 fr. — Citoyen Mercier, marchand de vin, 2 fr. — Les fondeurs en fer de Marseille, 105 fr. — Les fondeurs de Toulon, 58 fr. — Mécaniciens, place du Trône, 40 fr. 25. — Maison X.., 9 fr. 50. — Citoyen Joly et sa dame, 3 fr. — Lemoine J., à la Chapelle, 2 fr. 50 — Maison G. Dupus, 5 fr. — Mécaniciens Cail, à Grenelle, 343 fr. 80 — Citoyen Verbelet, 1 fr. — Fonderie de fer Boildieu, à Amiens, 67 fr. 35 — Mécaniciens Guétier, rue Oberkampf, 13 fr. 75. — Fonderie de fer Callebaut, 1 fr. 50 — Fonderies de fer de Soissons, 33 fr. 85. — Fonderie de cuivre Caylar, rue Saint-Maur, 7 fr. 50. — Maison Galveau, fabricant de pianos, 27 fr. 75. — Maison Pradier, par Saint-Gilles, 3 fr. — Société allemande, rue Fontaine-au-Roi 41, 19 fr. 50. — Un groupe du chemin de fer du Nord, 60 fr. — Ferblanterie Bettenant, cité Bertrand, 10 fr. — Un atelier de chaudronniers, 7 fr. — Fonderie Saint-Eve, à Besançon, 12 fr. 75.

Les fondeurs du Mans (Sarthe), 30 fr. — Fonderie de cuivre Cazeaux, 4 fr. — Fonderie Gauthier, à Persan, près Beaumont, 9 fr. 50 c. — Fonderie de cuivre Guichard, rue Aumaire, 11 fr. 50 — Citoyen Delouviers, fonderie Daire, 2 fr. — Fonderie de cuivre Caylar, rue Saint-Maur, 7 fr. 50. — Fonderie de fer Hitzelberger frères, au Pré-Saint-Gervais, 22 fr. 50. — Souscription d'un concert de Grenelle, 54 fr. 30. — Ateliers de Grenelle, 199 fr. 55 c. — Mme Durand, 20 fr. — Les fondeurs de Cherbourg, 6 fr. — Les fondeurs de Bourg-en-Bresse, 15 fr.

BOUDET.

Communications o[...] [...]uvrières

La chambre [...] en assem[blée ...] syndicale des gantiers convoque [...] générale tous les ouvriers de sa [corp]oration, le dimanche, 15 mai, à neuf heures du matin, café des Deux-Mondes, 7, rue Rochechouart.

Ordre du jour :

Proposition de modification de l'article 2; demande de validation ou d'annulation de son mandat, par le syndicat, qui reconnaît n'avoir pas été élu par une majorité suffisante relativement au nombre d'adhérents inscrits.

Un bureau sera établi pour recevoir les nouveaux adhérents.

Le trésorier provisoire,
BERLIN.

BOUDET.

Bulletin d[...] [...]es travailleurs

Dem[andent du travail ou un emploi :]

MM. C. L., 30, rue d'Aubervilliers, XIXe arrondissement, chauffeur. Père de cinq enfants et muni de bons certificats a besoin de travail. Homme de peine, journalier.

Frédin, 28 quai d'Orléans, tailleur de pierres, accepterait n'importe quel emploi comme journalier ou homme de peine.

A. P., 63, rue de l'Ecole de Médecine. Comptable, muni de très bonnes références, travaille vite et juste. Il désire des tenues de livres pour la journée ou quelques heures. Ecritures de toute espèce.

Y. B. Y., correcteur, offre ses services à MM. les imprimeurs ou éditeurs de Paris et de la province. Longue pratique, bonnes références. — Ecrire à M. Y. B. Y., rue de la Parcheminerie, 28.

Cyprien Motsch, âgé de 15 à 16 ans, demeurant rue de la Clef, 16, ayant été employé 18 mois aux écritures dans une maison de banque, demande une place dans le même genre ou des courses à faire.

Jurg Pierre, cocher de commerce, 21, rue de la Charbonnière, à la Chapelle.

Jérémie Cartier, 152, avenue d'Italie. Homme de peine, garçon de magasin.

Louis Charlier, 134, rue Saint-Dominique, âgé de 34 ans. Ex-sous-officier, comptable de compagnie ouvrière, emploi de bureau ou de comptabilité, emploi de contre-maître d'atelier, bons certificats.

Stern, 23, rue Claude-Vellefaux. Travaux d'imprimerie, de magasin, d'ateliers, courses, emploi quelconque. Grand besoin de travail pour soutenir sa famille. Il vient de perdre sa femme et a plusieurs jeunes enfants.

Graziani, 4, rue Lesage. Ecritures, copies, expéditions, tenue de livres, traduction anglaise, ou autre emploi.

On demande :

Des ouvrières et apprenties pour chemises (ouvrage avantageux), 80, rue Ménilmontant.

24, rue des Lilas, chez M. Roche, fabricant de fleurs (Paris Belleville).

Des ouvrières et apprenties gagnant de suite.

A la papeterie, 11, place du Château d'Eau, un ouvrier pour timbrer du papier à lettres aux initiales, travail payé aux pièces et assuré de continuer.

BOUDET.

Réunions publiques

Lundi 16 mai, à neuf heures du soir, M. Thys ouvrira dans le grand amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine un cours public et gratuit de musique vocale par la méthode Galin-Paris-Chevé. Ce cours sera continué les lundi et jeudi de chaque semaine.

La société de moralisation par le travail, vu l'urgence pour les travailleurs de notions professionnelles et d'instruction ouvre tous les matins, de six à neuf heures, dans ses bureaux, rue Oudot (Montmartre), près l'école communale, des cours gratuits et notions professionnelles pour les enfants trop pauvres pour suivre des classes.

Le banquet coopératif des sociétés ouvrières parisiennes qui devait avoir lieu au Salon des familles le 15 mai est (par ordre) ajourné à une époque qui sera ultérieurement indiquée.

Le banquet de la solidarité sociale de Saint-Mandé, dont la date avait été fixée d'abord au 16 mai, est remis au 13 juin, vu les circonstances actuelles.

ENTERREMENT CIVIL

Du citoyen Marie François Pessoz, décédé dans sa trentième année à l'hôpital Saint-Antoine, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 184, qui se feront le vendredi 13 mai 1870, à trois heures. On se rendra directement au cimetière du Père Lachaise.

BOUDET.

TRIBU[...]NAUX

Nous revenons sur la condamnation qui a atteint notre collaborateur Humbert, et nous en donnons les considérants pour l'instruction de nos lecteurs.

« Et, attendu qu'il résulte des témoignages produits que Humbert, après avoir lu à la tribune une lettre de Rochefort, qui conseillait l'abstention, a déclaré partager l'opinion de Rochefort;

« Puis il a comparé celui qui voterait le plébiscite à un homme qui entrerait dans une maison de jeu et qu'on préviendrait qu'il vient de s'asseoir en face d'un grec, en ajoutant ces paroles :

« S'il persiste à rester, c'est qu'il consent à « être volé ou qu'il est aussi filou que l'autre; « le suffrage universel est en face d'un voleur; »

« Par ces motifs,

. . . . .

« Condamne Humbert, par défaut, à un an de prison et 2,000 fr. d'amende. »

Conclusions à l'usage des citoyens électeurs :

Lire une lettre de Rochefort conseillant l'abstention et en partager l'opinion, est [...] l'abstention [...] réputé délit.

Et après, les journaux bonapartistes parleront de la liberté des opinions [...] qui vous rapporte [...], belle liberté, en effet, [...] an de prison et 2,000 fr. d'amende.

Voici le texte du jugement qui condamne M. Barbieux, gérant du *Rappel* à UN AN de prison, pour un article de Victor Hugo :

« Attendu que Barbieux a publié à Paris, dans le numéro du journal le *Rappel*, dont il est le gérant, portant la date du 5 mai 1870, un article intitulé : « Victor Hugo sur le plébiscite », finissant par ces mots : « la justice, oui » et signé Victor Hugo ;

« Attendu que cet article contient, depuis la première jusqu'à la dernière phrase, l'excita-

« Renvoie Rabany et Montelle des poursuites sans dépens;

tion à la haine et au mépris du gouvernement, et que Barbieux, en le publiant, a commis le délit prévu et réprimé par l'article 4 de la loi du 11 août 1848 ;

« Attendu, en outre, que Barbieux, condamné pour délit de presse, par arrêt de la cour de Paris, en date du 2 février 1870, solidairement avec Victor Hugo, à des amendes s'élevant à la somme de 2,350 francs, n'a pas acquitté ces amendes dans le délai fixé par les articles 29 et 31 du décret du 17 février 1852, et a néanmoins continué à publier le *Rappel*, et notamment le numéro du 5 mai 1870 ;

« Attendu que si Barbieux a acquitté ladite amende le 9 mai 1870, le versement tardif a laissé subsister la contravention prévue et punie par l'article 5 du décret du 17 février 1852 ;

« Faisant au prévenu application des articles 4 de la loi du 11 août; 20, 30, 31, 5 du décret du 17 février 1852; vu les articles 15 de la loi du 11 mai 1848, 463 du Code pénal et 305 du Code d'instruction criminelle ;

« Condamne Barbieux à une année d'emprisonnement, 5,000 francs d'amende et aux dépens ;

« Fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps. »

E. MOROT.

Les souscripteurs d'obligations de l'UNION MÉTALLURGIQUE DE FRANCE ont intérêt à lire sans retard l'ECLAIREUR FINANCIER, numéro du 4 mai.

Bureaux : rue Laffitte, 41.

Il a été perdu dimanche soir, dans le trajet de la place de la Madeleine au boulevard Montmartre, une montre en or de femme portant deux noms gravés à l'intérieur, dont les initiales sont H. B. La personne qui la rapportera à M. Léopold Marot, 6, place de la Bourse, recevra 50 francs de récompense.

Le temps est à la science; de toutes parts les ouvrages de science vulgarisée viennent satisfaire au besoin général des esprits. Nous en signalons particulièrement deux à l'attention de nos lecteurs : l'*Histoire d'un morceau de charbon*, par Edgard Hément et l'*Histoire d'un morceau de verre*, par Jules Magny. Ces deux ouvrages, d'un vif intérêt, font partie de la *Bibliothèque de la science pittoresque*. — Brunet, éditeur, 31, rue Bonaparte. — 1 fr. le volume.

La LIBRE PENSÉE, philosophique, historique et scientifique, est mise simultanément en vente, chaque samedi, à Paris, à Lyon et à Marseille. Elle est rédigée par Abac, A. Bastelica, Horace Bertin, A. Breuillé, F. Charrassain, Chatelain, Gustave Flourens, Jehan Frolle, Aymand Gouïlle, S. Kaufmann, Paul Lafargue, Ch. Le Balleur-Villiers, Gaston Pérodeaud, B. de Ponnat, A. Regnard, Raoul Rigault, Ad. Royannez, Salabert, H. Verlet.

Prix du numéro : 10 centimes. On s'abonne (6 fr. par an, 50 centimes par mois), chez Henri Verlet, 33, rue de Buci.

LA RAMPE

Le ministère des beaux-arts v[...] les principaux théâtres imp[...]oudrait que sent une fois par semaine [...]ériaux donnassent des représentations populaires, l'entré[e] [...] des représenta[tions] [...] serait gratuite.

Quelques personne[s] [...] vares pourraient [...] aussi mélomanes qu'a[...] haillons afin d'[...]rès bien se couvrir de présentation[s] [...] assister sans payer à ces re[...]

Pour e[...] les bur[eaux ... em]pêcher cet abus, il faudrait que de[s bur]eaux de bienfaisance se chargeassent [de] délivrer des *bons de spectacle*, comme ils délivrent des bons de pain, de fagots et de bouillon.

La chose me paraît peu praticable. Les ouvriers seraient bien plus heureux si le gouvernement diminuait les impôts.

Pas de spectacle gratis, mais moins de contributions à payer.

⁂

Le théâtre du Vaudeville ne reprendra pas avant le mois de septembre l'*Héritage de M. Plumet*.

Douze théâtres sont fermés, et ceux qui resteront ouverts ne veulent pas monter de bonnes pièces.

On ne s'amusera pas cet été à Paris.

⁂

Le théâtre des Folies-Dramatiques se voue décidément au genre gendarme.

Il nous a déjà donné le gendarme de l'*Œil crevé*, puis le gendarme du *Petit Faust*, et voici qu'il annonce l'apparition d'un troisième gendarme présenté au public par MM. Jai[...]me fils et de Jallais.

On a pris pour titre de cette pièce de genre un refrain d'une célèbre chansonnette de Gustave Nadaud : *Brigadier, vous avez raison !*

Pour le plébiscite, dans certaines casernes, on n'a pas toujours donné raison au brigadier.

⁂

M. Arthur Ponroy va probablement obtenir l'autorisation de faire représenter au Théâtre-Français un drame sur lequel pesait depuis longtemps le veto de la censure.

Mirabeau, tel est le titre de cet ouvrage qui avait paru fort dangereux à la censure, il y a quelques quinze ans.

Aujourd'hui, on pourra donner la première représentation de cette œuvre, sans que le maréchal Canrobert soit obligé de consigner l'armée de Paris pour garder la maison de Molière.

Nous le supposons, car nous n'osons rien garantir à ce sujet jusqu'à plus amples renseignements.

⁂

M. Alexandre Dumas fils a l'intention, dit-on, de faire représenter, l'hiver prochain, au théâtre du Gymnase, deux pièces traitant le même sujet, mais d'une façon toute différente.

Ces deux pièces, bien entendu, ne seraient pas jouées dans la même soirée.

Votera-t-on pour connaître l'opinion du public? Et s'il y a ballotage, M. Alexandre Dumas fils fera-t-il une troisième pièce?

Si ces trois ouvrages sont joués chacun cent-cinquante fois, l'idée de l'auteur du *Demi-Monde* ne serait déjà pas trop mauvaise.

⁂

Simple dialogue :

— Je vais tous les soirs à l'Ambigu?

— L'*Arracheur de dents* vous amuse donc beaucoup?

— Non, mais parce que de la terrasse du foyer, on voit tout ce qui se passe place du Château-d'Eau.

M. Billion tient peut-être enfin un succès!

JULES CIVRY.

LA BOURSE

PARIS, LE 12 MAI 1870

	Cours de clôture Hier	Cours de clôture Ce soir	Hausse	Baisse
3 0/0	74 70	74 85	. 15	.. ..
4 0/0	103 .	103 ..	.. ..	.. ..
ACTIONS				
Banque de Fr...	2845 ..	2870 ..	25	.. ..
Nord	1196 25	1202 50	6 25	.. ..
Orléans	980 .	985 .	5	.. ..
Lyon-Médiler...	1011 25	1015 .	3 75	.. ..
Est	606 25	608 75	2 50	.. ..
Ouest	610	610	.. ..	.. ..
OBLIGATIONS				
Ville de Paris 1852..	1310 ..	1340 ..	30 ..	.. ..
— 1855..	464 .	465 ..	1 ..	.. ..
— 1865..	520 .	519 ..	.. ..	1 ..
— 1869..	359 50	360 ..	.. 50	.. ..
Orléans 3 0/0	343 50	344 60	1 .	.. ..
Méd.. Fus. 3 0/0.	342 50	3[illegible]3 ..	.. 50	.. ..
Lyon 3 0/0	338 .	338 .	.. ..	.. ..
Est 3 0/0	346 5[illegible]	347 50	1 ..	.. ..
Ouest 3 0/0	24[illegible]	342 50	. 50	.. ..
Nord 3 0/0	[illegible]50 ..	350 50	. 50	.. ..

L. MAROT.

Pour tous les articles non signés : J. BARBERET.

Le gérant : BARBERET.

J. BARBERET, imprimeur de la *Marseillaise*, 9, rue d'Aboukir, 9.

LE PAYS FINANCIER 82, r. Turbigo ne reçoit n[i] ann[onces] ni réclam. payantes. Abonnem. 12 fr. par an.

LE MONITEUR DES FONDS PUBLICS est envoyé gratis pendant deux mois à titre d'essai à tous ceux qui en font la demande au Directeur, 8, rue Neuve-Saint-Augustin.
C'est l'unique réclame que veuille faire cet organe financier.

104, rue Richelieu, 104
LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS
Septième année — 4 FR. PAR AN. — Septième année
Listes officielles des Tirages
Revue de la Bourse
Renseignements financiers
Gérant : P. MASSY
104, rue Richelieu, 104

CRÉDIT RURAL DE FRANCE
Société anonyme. — Capital : Vingt Millions
OBLIGATIONS RURALES 500 fr. au porteur, intérêt 5 0/0, payables par semestre les 1er mai et 1er novembre, à Paris, et chez tous les correspondants du Crédit rural.
Ces obligations, fractions de prêts hypothécaires, consentis par la Compagnie sur immeubles ruraux de valeur double, sont visées par le notaire détenteur de l'acte; elles joignent aux garanties offertes par la Compagnie celle du contrat qui a motivé leur création.
La Compagnie procure à toute époque la négociation des titres par elle émis.
Adresser les fonds au siége social, 5, rue Scribe, à Paris, ou les verser au compte du Crédit rural dans les succursales de la Banque de France.

PERRUQUES perf. 15 f. toupets, nattes, 6 fr. Saulais, fabr. rue d'Orléans-St-Honoré, près le Louvre.

Maison fondée en 1842
SEUL VÉRITABLE
IRRIGATEUR
du docteur EGUISIER
Pour Lavements, Injections, Douches
Seul récompensé. Exposit. 1849-1862-1867
TOLLAY, MARTIN et LEBLANC, Paris, r. Cadet, 7

VICES DU SANG Maladies de la peau, des organes internes, cancers, [...] voies urinaires et des [...], épilepsies, asthmes, etc.
ON NE PAIE les honoraires qu'après guérison rue d'Amsterdam, [...] Rosas, médecin homœopathe, 31, de 3 à 5 heures (Affranchir)

PHOTOGRAPHIE
ÉTIENNE CARJAT ET Cie
10, rue Notre-Dame-de-Lorette, au rez-de-chaussée
PORTRAITS-CARTES, ALBUMS-CARTES, ÉMAUX, PEINTURES, REPRODUCTIONS
Tous les portraits sont exécutés personnellement par M. E. CARJAT, tous les jours, de neuf heures à cinq heures
COLLECTIONS DE NOTABILITÉS POLITIQUES ET ARTISTIQUES

Paris. — J. BARBERET, Gérant et Imprimeur de la *Marseillaise*, rue d'Aboukir, 9.